



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

**PROGRAMME D'INTEGRATION DES DROITS ET SANTE DES ADOLESCENTES ET DE LA
MAITRISE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DANS LES POLITIQUES ET
PROGRAMMES AU NIGER**

**Avec l'assistance technique de l'UNFPA et l'appui financier du Grand-Duché
du Luxembourg**

RAPPORT D'ACTIVITES – ANNEE 2019



TABLES DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	3
ACRONYME	9
I. OBJECTIF DU PROGRAMME	10
II. PARTENARIAT ET CHAMPS D'INTERVENTIONS	10
III. INITIATIVE ILLIMIN, UNE OPPORTUNITE POUR ILLUMINER LE FUTUR	10
III.1. RAPPEL SUR L'INITIATIVE ILLIMIN	10
III.2. CARACTÉRISTIQUES DES FILLES DU CYCLE 5 DE ILLIMIN	11
III.3. CADRE DE MISE EN PLACE ET DE SUIVI DES ACTIVITÉS DU CYCLE 5.....	12
III.4. RÉSULTATS PAR OBJECTIFS DE ILLIMIN	14
III.5. PARTENARIAT POUR LE RENFORCEMENT DU VOLET HABILITATION ÉCONOMIQUE	16
III.6. CARAVANE DE SENSIBILISATION EN SSRAJ.....	18
IV. APPUI INSTITUTIONNEL A L'OPERATIONNALISATION DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE ET A L'INTEGRATION DE LA MAITRISE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DANS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES.	18
IV.1. MISE EN PLACE D'UN ESPACE PLAIDOYER SR/PF	18
IV.2. CADRE DE CONCERTATION MULTISECTORIELLE.....	20
IV.3. SENSIBILISATION ET PLAIDOYER SUR LES QUESTIONS DE POPULATION.....	22
IV.3.1. <i>Activités de l'ACTN</i>	22
IV.3.2. <i>Visites d'échanges du Conseil Supérieur des Affaires Islamiques du Tchad</i>	23
IV.3.3. <i>Journée Mondiale de la Population</i>	24
IV.3.4. <i>Panel sur l'autonomisation des femmes et le capital humain</i>	26
IV.3.5. <i>Side Event sur le mariage des enfants</i>	28
IV.3.6. <i>Plaidoyer au Sommet de l'Union Africaine</i>	28
IV.3.6.1. Plaidoyer politique.....	29
IV.3.6.2. Engagements partenaires.....	30
IV.3.6.3. Panel de haut niveau sur l'autonomisation des femmes.....	30
IV.4. INTÉGRATION POPULATION ET DÉVELOPPEMENT	31
IV.4.1. <i>Politique nationale de population (PNP)</i>	32
IV.4.1.1. Validation de la PNP	32
IV.4.1.2. Adoption de la PNP.....	32
IV.4.1.3. Plan d'actions de la PNP	33
IV.4.1.4. Sommet de Nairobi ICPD +25.....	34
IV.5. COLLECTE, ANALYSE ET DIFFUSION DES DONNÉES.....	36
IV.5.1. <i>Policy brief et théories du changement</i>	36
IV.5.2. <i>Actualisation du profil Pays du dividende démographique</i>	36
IV.5.3. <i>Conférence NTA Africa</i>	37
IV.5.4. <i>Suivi des indicateurs dimensionnels de l'ONDD</i>	37
IV.5.5. <i>Renforcement du dispositif de collecte de données</i>	37
IV.5.5.1. Audit technique de l'EDS-2017	38
IV.5.5.2. Enquête nationale sur la fécondité et la mortalité des enfants.....	38
IV.5.5.1. Préparation du prochain Recensement de Population (RGPH5).....	38
IV.5.6. <i>Coordination et Suivi & Evaluation</i>	39
IV.6. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS TECHNIQUES.....	41
V. LEÇONS APPRISSES ET DEFIS	42
V.1. POINTS FORTS ET OPPORTUNITÉS	42
V.2. POINTS FAIBLES ET DÉFIS.....	42
V.3. LEÇONS APPRISSES	42
VI. REALISATIONS FINANCIERES ET PERSPECTIVES	43
ANNEXE 1 : CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES DU PROJET ILLIMIN, 2016-2019	45

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme « *Intégration des droits et santé des adolescentes et de la maîtrise de la croissance démographique dans les politiques et programmes au NIGER* », le Grand-Duché du Luxembourg, en partenariat avec l'UNFPA, apporte une assistance technique et financière au Ministère de la Population et à celui de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE). Ce programme s'appuie sur deux volets, à savoir l'Initiative Illimin en faveur des adolescentes et offre un appui institutionnel au Ministère de la Population.

Partant des recommandations de l'étude d'évaluation Illimin réalisée en 2018, le programme du cycle 5 a été amélioré d'une thématique sur les VBG ; le rôle de la marraine enrichi (accompagnement et orientation des adolescentes vers les centres de santé et/ou les services de prise en charge VBG, invitation des adolescentes pour des causeries à domicile, appui des mentors dans les visites à domicile, mobilisation des femmes pour participer aux discussions communautaires, etc.) ; par le développement de synergies entre les différentes interventions du programme UNFPA et par un renforcement d'un volet "habilitation économique".

De ces recommandations, il est également ressortie la nécessité de procéder à des ajustements pour améliorer le recrutement des ONG partenaires de mise en œuvre, de redimensionner le nombre d'espaces sûrs à couvrir par ONG pour assurer une plus grande qualité de la supervision, viabiliser le dispositif de suivi et de collecte des données.

A ce jour, 22 064 des 22200 filles prévues ont été enrôlées pour suivre au cours de sept (7) mois de formation les différentes sessions modulaires. Ces adolescentes sont réparties sur 222 espaces sûrs dans six régions (Niamey, Tillabéri, Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa). Elles sont encadrées par 222 mentors en charge de dispenser les sessions modulaires, 222 agents en charge du volet alphabétisation, 222 mairaines chargées d'accompagner les mentors et 38 facilitateurs communautaires en charge d'animer les séances de dialogues communautaires. A l'issue d'une quinzaine de jours de formation, tout ce personnel d'encadrement a bénéficié d'un renforcement des capacités sur les modules d'enseignement et les outils améliorés du dispositif de Suivi et Evaluation. Ces filles suivent les différentes sessions modulaires dont les résultats de l'évaluation permettent de renseigner les indicateurs du cadre de résultats de l'Initiative.

Au premier trimestre 2019 de formation, le premier module de formation porte en particulier sur les sessions d'alphabétisation et les visites à domicile. Toutes les filles ont été dotées de matériels scolaires et la quasi-totalité des sessions modulaires prévues (68) du premier trimestre de formation ont été réalisées (67). Durant les mois du premier trimestre, toutes les filles de l'espace sûr ont été vues (99,7%) dont huit filles sur dix à toutes les sessions mensuelles de formation (83,5%) et pratiquement sept filles sur dix ont au moins suivi trois sessions de formation (68,4%). Des efforts doivent cependant être réalisés pour les visites à domicile (VAD). En effet, il est prévu 2 VAD par fille et par mois et on est qu'à 6581 visites au trimestre 1.

En ce qui concerne les sessions d'alphabétisation, 62 des 68 sessions programmées ont été réalisées. Durant les mois du premier trimestre, toutes les filles de l'espace sûr y ont été vues (99,6%) dont huit

filles sur dix à toutes les sessions mensuelles de formation (83,1%) et sept d'entre elles ont suivi au moins neuf sessions de formation (70,4%).

Les questions de renforcer les capacités financières des adolescentes et de leur réseau social des constituent des modules non encore entamés. Elles seront renseignées au cours des prochaines sessions.

Conformément aux recommandations de l'évaluation 2018, l'UNFPA et le MPFPE ont, par ailleurs, noué des partenariats avec des structures privées pour faciliter l'intégration des filles dans des filières de formation et d'insertion professionnelle. Grâce aux fonds luxembourgeois, 200 adolescentes suivent des cours de stylisme/modélisme au centre de formation professionnelle à Niamey. L'UNFPA a également permis le recrutement de 50 filles dans une usine de prêt-à-porter (à Niamey), l'objectif visé étant de 200 filles.

L'UNFPA envisage également d'établir un partenariat avec une usine de production de serviettes hygiéniques, ce qui permettra aux filles de mieux gérer leur hygiène menstruelle.

Parallèlement, l'Association Culture Nigérienne pour le Développement (ACND) est en train de conduire une caravane de sensibilisation des jeunes/adolescentes sur les questions de santé sexuelle et de la reproduction (SSR/AJ). Centrée sur les chefs-lieux de communes urbaines et rurales, cette campagne de sensibilisation devrait contribuer à l'objectif de changement d'attitudes, de comportements et de perceptions en matière de SSR/AJ.

Par l'entremise de l'assistance technique, le Ministère de la population a mis en place un **cadre de concertation** sur les questions de population. Cette instance mobilise plusieurs ministères dont ceux de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, de la Santé publique, de l'Enseignement Secondaire, des Enseignements Professionnels et Techniques, de la Jeunesse et des Sports. Elle regroupe aussi des partenaires techniques et financiers tels que la coopération luxembourgeoise, l'Union Européenne, l'Agence française de développement, l'USAID, l'UNFPA, entre autres. Les deux réunions du comité de pilotage ont été respectivement tenues aux mois de février et de novembre 2019.

En matière de **sensibilisation et de plaidoyer** sur les questions de Population, l'Université Abdou Moumouni de Niamey a été dotée d'un espace de plaidoyer sur les questions de Santé de la reproduction (SR) et de planification familiale (PF). Ce centre sert de cadre de dialogues sur les thématiques SR/PF en milieu universitaire. Son inauguration a été réalisée au mois d'octobre 2019.

Poursuivant sa collaboration avec les **chefs traditionnels**, UNFPA a permis à une délégation de l'Association des chefs traditionnels du Niger (ACTN) d'effectuer une mission au Nigéria et au Tchad pour rencontrer leurs homologues en vue de la mise en place d'un Réseau des chefs traditionnels de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette initiative entre dans le cadre des activités de promotion du dividende démographique.

Au plan national, des foras régionaux ont été organisés dans les 8 régions du pays (Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry et Zinder) pour définir les activités clés à mener pour relever les indicateurs en matière de la PF, de lutte contre les VBG, la fréquentation des centres de santé, la scolarisation et le maintien de la jeune fille à l'école et aussi l'autonomisation des femmes.

Leurs homologues religieux ont reçu une délégation du Conseil Supérieur des Affaires Islamiques (CSAI) du Tchad dans le cadre d'une visite de travail et d'échanges d'expériences sur les questions de population, en particulier la SR/PF, les VBG et la scolarisation de la jeune fille. Ces échanges fructueux ont été conclus, entre autres, par la production d'argumentations religieuses par rapport à ces questions. Il en est également ressorti des perspectives de collaboration future et la programmation d'un SYMPOSIUM sur Islam et Développement à Zinder.

Le plaidoyer s'est aussi traduit par la commémoration, le 23 juillet 2019, de la **Journée Mondiale de la Population (JMP)** sous le thème **25 ans de la CIPD : Accélérer les promesses**". Elle a été l'occasion pour partager le bilan du plan d'action de la CIPD et de l'état de recours aux services de planification familiale au Niger. Cette manifestation a été rehaussée par Madame la Ministre de la Population, Dr Amadou Aïssata Issa Maïga, en présence de plusieurs personnalités régionales, l'Assistant Représentant du Fonds des Nations Unies (UNFPA) au Niger. La célébration de cette journée a été mise à profit pour sensibiliser l'opinion sur le faible niveau de recours aux services de santé de la reproduction et de planification familiale, du fait des pesanteurs socio culturelles encore persistantes dans le pays.

Lors de cette JMP le phénomène des **mariages précoces**, encore prégnant dans le pays, a été aussi soulevé. L'une des solutions préconisées pour faire face à ce problème a d'ailleurs été au centre du Sommet Africain sur les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants, auquel a participé le Ministre de la Population (16-18 juin 2019, Dakar -Sénégal). L'UNFPA a accompagné le Ministre de la population dans la préparation de sa contribution à un panel sur le thème « *Investir dans l'autonomisation des femmes et le capital humain en tant que stratégie de développement pour la croissance* ».

Par ailleurs, le Sommet de l'Union Africaine a été une tribune de choix pour les activités de plaidoyer en faveur de la protection de la fille. De la table ronde sur la prévention du mariage des enfants et la promotion de l'éducation des filles, s'est dégagée de forte déclaration. Après le rappel par le Dr Natalia Kanem (Directrice Exécutive - DE- UNFPA) de la nécessité de maintenir les filles à l'école, Son Excellence Mahamadou Issoufou, Président du Niger, a décrié le phénomène de mariage des enfants en l'assimilant à de la pédophilie et en demandant son arrêt immédiat.

La recherche des moyens nécessaires à l'amélioration du sort des femmes et des filles a été aussi portée par les premières Dames lors du Sommet de l'Union Africaine. Le partage d'expériences réussies de plusieurs pays a poussé des représentants de grandes institutions et de sociétés nationales et internationales à faire d'importantes annonces pour accompagner la mise en œuvre des projets en faveur des femmes et des filles.

Au Niger, l'engagement étatique a été matérialisé par l'adoption au mois d'août 2019 d'une nouvelle **Politique Nationale de Population (PNP)**. Son plan d'action est déjà élaboré et est en cours de validation. Pour son encadrement, cinq (5) cadres du Ministère de la Population ont bénéficié d'une formation à Lomé sur le sujet « Comment tirer profit de la capture du Dividende Démographique » pour mieux encadrer le dispositif de suivi et évaluation de cette politique.

L'adoption de cette nouvelle PNP coïncide avec la célébration du **25^{ième} anniversaire de l'adoption du programme d'Action historique de la Conférence Internationale sur la Population et le développement (CIPD)**, du 12 au 14 novembre 2019 à Nairobi. Avec l'assistance technique de UNFPA, le Niger a pu mobiliser une délégation d'une vingtaine de personnes formée des ministres de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et celui de la Population, des représentants des réseaux de jeunes, des membres de la société civile, des chefs traditionnels et des guides religieux.

Par la voix du Ministre de la Population, le Niger y a effectué en particulier des engagements dans l'espoir d'avoir « une population instruite, qualifiée, en bonne santé et qui se voit offrir des opportunités d'emplois » en vue de répondre à l'engagement du Niger pour 2030 qui se décline en quatre points :

- Réduire le taux de mariage des enfants de 76,3% en 2012 à 50% en 2030 ;
- Atteindre un taux de prévalence de la contraception moderne de 42% d'ici 2030 ;
- Réduire les grossesses à risque de 83% en 2012 à 50% en 2030 ;
- Réduire le taux de fécondité de 7,3 enfants par femme en 2015 à 5 enfants en 2030.

Cette rencontre internationale a été également ponctuée par la contribution du Ministre de la Population sur le sujet « *Acquis du projet SWEDD au Niger : expériences réussies et bonnes pratiques* » et la participation du Ministre de la Femme à un panel consacré aux mariages d'enfants.

Pour mieux documenter et quantifier les efforts du Gouvernement, l'assistance technique poursuit ses efforts de **renforcement des capacités** des structures en charge de la collecte de données. Ainsi, l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD) a été techniquement encadré dans la production de cinq « policy brief » et autant de théories de changement relatifs aux rapports d'analyse de 2018, Le profil national du Dividende Démographique a été actualisé.

Les activités de **renforcement de capacités** de l'assistance technique ont aussi porté sur l'accompagnement de l'équipe de l'ONDD à l'Atelier de Consultations régionales sur l'Observatoire régional du Dividende Démographique. Tenu à Somone (Sénégal) l'ONDD du 21 au 28 octobre 2019, cette activité a permis de procéder, en rapport avec l'équipe de l'ONDD, à une revue des différentes dimensions des indicateurs, de partager le principe d'estimation du DDMI et son mode de calcul compris par les participants et d'aboutir à une compréhension commune de la méthodologie et le fonctionnement de l'observatoire régional du DD expliqués aux participants. L'année 2019 a été consacrée à la production du draft du premier rapport régional sur le DDMI.

Dans cette même dynamique, l'ONDD a aussi préparé des études et participé à la première Conférence NTA-Africa, qui a été tenue à Somone (Sénégal), du 28 au 30 octobre 2019. Le thème retenu est "Dynamiques démographiques et Développement : Contributions des NTA à l'agenda 2063".

L'institut National de la Statistique a bénéficié d'un accompagnement technique dans la réalisation de l'Audit technique de l'Enquête Démographique et de Santé de 2017 et la préparation du prochain recensement général de la population et de l'Habitat avec l'utilisation des nouvelles technologies en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données.

En sa qualité de Vice-Président du pôle Transition démographique du cadre de suivi du PDES 2017-2021, le Ministère de la Population a aussi bénéficié d'une importante assistance technique en matière de **coordination** et de revue des rapports de mise en œuvre. Un rapport formatif du volet « Transition démographique » a permis au Ministre de mieux rendre compte et remplir son rôle d'encadrement.

L'essentiel de l'accompagnement technique a porté sur la revue/qualité de méthodologie (exemple Enquête CAP/LQAS), de 53 termes de référence des activités des différents ministères et la préparation du sommet de l'Union Africaine. L'appui a aussi consisté à une participation active aux réunions techniques de validation des programmes de travail et des activités associées.

Ce travail a été le fruit de l'accompagnement de l'**assistance technique** de l'UNFPA. Grâce au financement du Grand-Duché de Luxembourg, il a été institué une équipe d'assistance technique (AT) constituée du Conseiller Technique Principal (CTP), de l'expert national en Analyse prospective, Population & Développement et de la JPO « Programme Analyst – Youth » apporte une assistance technique aux différents ministères, notamment ceux de la Population et de l'Enseignement Secondaire. Leurs interventions ont en particulier permis l'adoption de la nouvelle politique de population, la mise en place du projet Spotlight et du cycle 5 du projet Illimin et de son cadre de suivi et évaluation.

L'AT offre en particulier sur le renforcement des capacités des ministères à travers la préparation de la documentation de leurs activités (TdR, fiches d'activités, notes méthodologiques, élaboration de document de politique, etc.) et la participation à des rencontres et conférences (Discours, Note de participation à des panels, etc.) aussi bien aux niveaux national qu'international. Les principaux documents et notes qui ont été produits sont :

- Document de Politique Nationale de Population
- Projet de plan d'actions de la Politique Nationale de Population
- Accord-Cadre du cadre de concertation
- Accord-Cadre de collaboration INS-ONDD
- Révision de l'arrêté portant création et fonctionnement de l'ONDD
- Cinq policy brief/Théories de changement des rapports dimensionnels de 2018
- Rapport actualisé du profil du dividende démographique
- Contribution à la production du premier rapport régional sur le dividende démographique
- Cinq termes de référence (2 réunions des comités du cadre de concertation, audit technique de l'EDS 2017, Orientations et Evaluation des besoins du prochain RGPH)
- 53 termes de référence examinés au profit des ministères ;
- Note de Panel ministériel sur le thème « Investir dans l'autonomisation des femmes et le capital humain en tant que stratégie de développement pour la croissance ».

D'importants défis restent cependant à relever d'ici la fin du projet. Les activités prévues pour le reste de l'année portent en particulier sur le déroulement des sessions modulaires, les

discussions communautaires et la collecte de données pour alimenter le dispositif de suivi et évaluation du programme. Il y a également la nécessité d'offrir des opportunités aux adolescentes avec l'apprentissage de métiers ouvrant à des emplois et des activités génératrices de revenus en vue de les rendre autonome. Cela sera facilité par l'option visant à implanter de plus en plus les espaces sûrs dans les CFM et les CFPF. Cette nouvelle orientation a été une des fortes recommandations des résultats de l'évaluation conduite cette année avec des consultants indépendants.

La mise en œuvre du projet a malgré tout permis de réaliser un taux d'exécution financière de 96% avec un reliquat de \$67 000. Le cycle 5 ayant démarré en juillet 2019, les sessions modulaires actuellement en cours ne seront achevées qu'en fin 2019/début 2020 et le volet habilitation économique ne pourra être réalisé qu'en 2020.

Compte tenu de cette situation, il est nécessaire que l'UNFPA obtienne de la coopération luxembourgeoise une autorisation d'extension sans coûts additionnels pour la dernière tranche de 799 320 euros. Ces ressources seront dédiées à la mise en œuvre du volet habilitation économique. Idéalement, cette extension de la durée de mise en œuvre du projet devrait aller jusqu'au 30 juin 2020, ce qui permettrait de réaliser toutes les activités prévues au titre du projet.

Parallèlement, l'assistance technique va se poursuivre et portera principalement sur les points suivants :

- Finalisation du Plan d'action de la politique nationale de population
- Suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de population dans le cadre du pôle « Transition démographique » ;
- Finalisation des policy brief des indicateurs du dividende démographique
- Elaboration des rapports dimensionnels 2018/019 du dividende démographique
- Elaboration des draft de policy brief des rapports dimensionnels 2018/2019 du dividende démographique
- Réunion des comités technique et de pilotage du cadre de concertation
- Poursuite de l'appui apporté au développement du système statistique national (Enquête nationale sur la fécondité et la mortalité des enfants –ENAFEM- et Recensement Général de la Population et de l'Habitat -RGPH5-, etc.).

ACRONYME

Sigles	Signification
ACTN	Association des Chefs Traditionnels du Niger
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CEFA	Centre d'Etudes de la Famille Africaine
CFM	Centres de Formation aux Métiers
CFPF	Centres de Formation et de Promotion Féminine
CFPSM	Centre de formation professionnelle en stylisme-modélisme
CPN	Consultations prénatales
CPoN	Consultations postnatales
CREFAT	Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquées de Thiès
CTEPNP	Comité technique d'élaboration de la PNP
CTP	Conseiller Technique Principal
ED	Directrice exécutive
ES	Espace sûr
FACOM	Facilitateurs communautaires
JMP	Journée Mondiale de la Population
MES	Ministère des Enseignements Secondaires
MPFPE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MSP	Ministère de la Santé Publique
NTA	Comptes de transferts nationaux
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
ONDD	Observatoire national du dividende démographique
ONG	Organisation non gouvernementale
PDES	Programme de Développement Economique et Social
PNP	Politique Nationale de Population
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SR/PF	Santé de la Reproduction / Planification familiale
SWEDD	Projet Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel
VAD	Visites à domicile

I. Objectif du programme

Le programme d'Intégration des droits et santé des adolescentes et de la maîtrise de la croissance démographique dans les politiques et programmes au Niger vise à contribuer à la maîtrise de la croissance démographique à travers, d'une part, l'autonomisation des adolescentes et l'opérationnalisation du concept du dividende démographique, d'autre part.

II. Partenariat et champs d'interventions

Les partenaires de mise en œuvre du programme sont le Ministère de la Population, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE), le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la promotion des langues nationales et de l'Education Civique, le Ministère des Enseignements Professionnels, les élus locaux et les ONG intervenant sur les questions de populations. Le programme vise à couvrir toutes les régions du pays et comporte deux volets :

- Initiative Illimin : contribuer à réduire les mariages d'enfants et à retarder les grossesses précoces afin de catalyser la réalisation du dividende démographique au Niger.
- Appui institutionnel : appuyer l'institutionnalisation et l'opérationnalisation du concept de dividende démographique

III. Initiative ILLIMIN, une opportunité pour illuminer le futur

Objectif Général du programme Illimin : Contribuer à réduire le mariage des enfants et à retarder les grossesses précoces afin de catalyser la réalisation du dividende démographique au Niger.

Objectif spécifique de Illimin : Faire bénéficier 22 200 adolescentes, âgées de 10-19 ans, de l'Initiative ILLIMIN afin qu'elles puissent acquérir les habilitations nécessaires au retardement des mariages d'enfants et des grossesses précoces pour réaliser leur plein potentiel.

III.1. Rappel sur l'Initiative Illimin

Le Gouvernement du Niger avec l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) met en œuvre depuis 2013, l'Initiative pour les Adolescentes du Niger « ILLIMIN Zaman Dunia : Le savoir pour la dignité ». Il s'agit d'une innovation majeure qui comporte de nombreuses interventions, ciblant directement les adolescentes afin de réduire leur vulnérabilité dans un environnement dominé par d'importantes pesanteurs socio-culturelles.

Lancée sous la forme d'expérience pilote en 2013 dans quatre régions du Niger (Maradi, Niamey, Tillabéry et Zinder), ILLIMIN vise une masse critique d'adolescentes, dans toutes les communautés des huit (8) régions du Niger et ambitionne d'atteindre environ 250 000 filles

de 10 à 19 ans dans le pays. De 2013 à 2018, quatre cycles de formation et d'apprentissage à la vie ont été tenus dans les huit régions du Niger et ont concerné 131.557 adolescentes.

Le cycle 5 de 2019 est bâti sur les recommandations de l'étude d'évaluation Illimin réalisée en 2018. Il s'agit en particulier de :

- Inclure une thématique sur les VBG dans la formation initiale des agents de développement (FACOMS et mentors)
- réviser le rôle de la marraine (nouvelles responsabilités dont l'accompagnement et l'orientation des adolescentes vers le centre de santé et/ou les services de prise en charge VBG si nécessaire, invitation des adolescentes pour des causeries à domicile, assister les mentors dans les visites à domicile, mobiliser les femmes pour participer aux discussions communautaires, etc.) ;
- développer des synergies entre les différentes interventions du programme UNFPA (Illimin, Spotlight, PBF, Ecole des maris, CERF, etc.). L'essentiel des espaces sûrs¹ sont implantés dans des districts sanitaires appuyés par UNFPA en partenariat avec le MSP pour que les agents de santé assurent des prestations de services de qualité envers les adolescentes (via la formation in situ des sages-femmes et agents de santé par le tutorat, la distribution des produits contraceptifs jusqu'au dernier kilomètre, ...).
- renforcer le volet "habilitation économique" : nouveaux partenariats avec des structures privées, mise en place des espaces sûrs au niveau des Centre de formation aux métiers (CFM), Centre de formation et de promotion féminine (CFPF) pour y assurer l'intégration des filles et suivre leur formation professionnelle, etc.

La mise en œuvre du présent cycle est le fruit de la contribution de plusieurs partenaires de l'UNFPA dont le Grand-Duché du Luxembourg, la Norvège, les fonds Canadiens et le Global Programme pour mettre fin au mariage des enfants.

III.2. Caractéristiques des filles du cycle 5 de Illimin

Ces données sont la compilation de l'ensemble des informations des 222 espaces sûrs mis en place en 2019 dans 6 régions du pays. La répartition des adolescentes du cycle est présentée au **Tableau 1**.

A l'exception des régions de Diffa, Maradi et Tahoua, les trois autres régions (Niamey, Tillabéri et Zinder) ont atteint pour chaque espace sûr, la cible des 100 adolescentes attendues. Les régions de Maradi, Zinder, Tahoua et Tillabéry qui présentent de forts taux de mariage d'enfants selon l'EDSN 2012 ; concentrent 69% (contre 75,9% au cycle 4) des adolescentes au cours du cycle 5.

Les ES ont été dotés de matériels d'alphabétisation (tableau, craie, ardoises, cahier, livret, guide de l'alphabétiseur etc.).

Tableau 1 : Répartition des adolescentes du cycle 5 par espaces sûrs et région en 2019

¹ Celui de la commune Niamey est implanté dans une école (Ecole Yantala Bas)

Région	Nombre d'Espace Sûrs	Adolescentes attendues	Adolescentes en début du programme	
			Effectif	%
Agadez	-	-	-	
Diffa	10	1000	964	96%
Dosso	-	-	-	
Maradi	50	5000	4954	99%
Niamey	20	2000	2000	100%
Tahoua	64	6400	6346	99%
Tillabéri	39	3900	3900	100%
Zinder	39	3900	3900	100%
Total	222	22200	22064	99%

En 2019, 22.064 adolescentes étaient inscrites dans les 222 Espaces Sûrs. Parmi celles inscrites, 26,0% sont dans la tranche d'âge 15-17 ans, alors que les adolescentes âgées de 10-14 ans représentent 53,9% de l'effectif global. Trois quart des adolescentes (45,2%) n'avaient jamais été scolarisées, près du quart des filles (24,3%) étaient orphelines.

Tableau 2 : Indicateurs clés au démarrage du cycle 5 de Illimin en 2019

	Groupe d'âges				
	10-14 ans	15-17 ans	18-19 ans	Total	
Nombre de filles en début de programme dans l'espace sûr	11891	5739	4434	22064	
% de filles en début de programme dans l'espace sûr	30,9%	39,3%	35,7%	34,1%	
% de filles ayant un acte de naissance	7,5%	8,7%	10,6%	8,4%	
% de filles orphelines de mère	10,6%	13,3%	17,5%	12,7%	
% de filles orphelines de père	2,7%	3,0%	4,9%	3,2%	
% de filles orphelines de mère et de père	50,0%	39,1%	42,4%	45,6%	
Répartition des filles selon le niveau d'instruction	Jamais scolarisée(JS)	35,4%	29,8%	36,1%	45,2
	Déscolarisée primaire(DP)	25,6%	28,0%	18,3%	36,2
	Déscolarisée secondaire(DS)	5739	4434	22064	18,6

III.3. Cadre de mise en place et de suivi des activités du cycle 5

Le cadre global de mise en place du dispositif Illimin porte en particulier sur le recrutement du personnel de mise en œuvre, la mise en place des Espaces Sûrs pour les sessions hebdomadaires Former le personnel de mise œuvre, l'Organisation des sessions de formation modulaire pour les adolescentes, l'organisation des visites dans les domiciles des adolescentes, la supervision des travaux des mentors, l'organisation des sessions d'alphabétisation, la supervision des travaux des alphabétiseurs, l'organisation de dialogues communautaires sur la nécessité de la protection des adolescentes et la superviser des travaux des facilitateurs communautaires.

En prélude au lancement des activités, le MPFPE a mis en place une cellule dédiée à la mise en œuvre de Illimin, composée d'un coordonnateur, d'un cadre technique et d'un gestionnaire. En impliquant dans son travail de coordination les autres ministères, cette cellule a permis de renforcer la synergie du programme.

En outre, la collaboration intersectorielle a facilité la mise en place d'un pool de formateurs par thématiques sélectionnés sur la base de critères de compétences établis de commun accord entre les différents acteurs dont l'UNFPA.

Le cycle 5 du programme compte 22.200 adolescentes réparties sur 222 espaces sûrs dans six régions (Niamey, Tillabéri, Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa). L'encadrement est assuré par 222 mentors en charge de dispenser les sessions modulaires, 222 agents en charge du volet alphabétisation, 222 marraines chargées d'accompagner les mentors et 38 facilitateurs communautaires en charge d'animer les séances de dialogues communautaires.

Pour renforcer le dispositif de Suivi-Evaluation, un superviseur et un chargé de suivi évaluation ont été recrutés par région. Ces agents seront dotés de tablettes qui serviront de supports de collecte de données.

Par ailleurs, l'UNFPA a procédé à une revue de certains des outils de collecte de données des Espaces sûrs. La révision a porté sur une partie des items du registre de l'espace sûr (admission des adolescentes, présence mensuelle aux sessions modulaires et à l'alphabétisation et visites à domicile) et le registre de suivi des activités de l'ES. Cette révision a permis l'introduction d'une fiche de collecte individuelle des données sur les adolescentes en vue de renforcer le suivi le post programme. Elle a également permis d'actualiser la fiche de suivi des assets pour prendre en compte des items complémentaires. Cette révision visait à améliorer la qualité et la pertinence (redéfinition, ajouts et suppressions d'items) des outils en vue de mieux renseigner les indicateurs.

Pour renforcer les compétences des acteurs, une formation de 14 jours a été organisée au bénéfice de l'ensemble des acteurs de mise en œuvre du programme (FACOM, mentors, responsables de suivi-évaluation et superviseurs) au niveau des régions de Tillabéri, Tahoua, Maradi et Zinder. Cette formation a été animée par les cadres du MPFPE (Genre et droits humains et compétences de vie, capacités financières), du MSP (composante SR) et quatre staffs UNFPA (volet Suivi et Evaluation du programme). Parallèlement, les cadres du Ministère de l'éducation nationale, ont animé le volet alphabétisation pour une période de 15 jours.



Séance de formation des mentors des espaces sûrs à Zinder, juillet 2019

Réalisées du 24 juillet au 6 août 2019, ces différentes formations avaient comme principal objectif de renforcer les capacités des acteurs clés pour une mise en œuvre efficace du programme. Plus spécifiquement, il s'est agi de :

- Présenter les outils de suivi du programme aux principaux acteurs de mise en œuvre en mettant l'accent sur les changements et les nouveaux éléments ;
- Présenter les techniques, outils pour le recensement, recrutement suivi et évaluation des apprentissages des filles par les mentors, les alphabétiseurs et autres acteurs conformément au modèle du programme ;
- Outiller les participants pour améliorer la qualité des données collectées.

A l'issue de cette formation, le MPFPE a procédé au recrutement des adolescentes qui a été bouclé au mois d'août 2019.

III.4. Résultats par Objectifs de Illimin

Les résultats attendus du programme Illimin doivent concourir, comme indiqué à l'objectif général, à faire bénéficier 22.200 adolescentes, âgées de 10-19 ans, de l'Initiative ILLIMIN afin qu'elles puissent acquérir les habilitations nécessaires pour retarder les mariages d'enfants et des grossesses précoces pour réaliser leur plein potentiel.

En matière d'amélioration de la santé /santé de la reproduction des adolescentes ciblées par le projet, les informations disponibles concernent les données de démarrage des adolescentes. En début de cycle, près de huit adolescentes sur dix (78,1%) ne sont jamais mariées et plus de huit filles sur dix (85%) n'ont pas entamé une vie génésique. Chez celles âgées de 18 ans et plus, près de la moitié (43,8%) n'est pas encore en union. Les adolescentes n'ayant pas encore commencé leur vie féconde se situent au même niveau (85,6%) et sont autant de filles à n'avoir pas encore donné naissance (86,2%). Le défi est de garder celles non mariées dans leur situation, d'annuler les projets de mariage (filles dotées) en vue de retarder les grossesses précoces. Cela est d'autant important que la

prévalence contraceptive apparait relativement faible chez les adolescentes (5%). Relevons toutefois que leurs consœurs âgées d'au moins 18 ans affichent une prévalence contraceptive relativement élevée (18,0%).

Tableau 3 : Profil marital et génésique des adolescentes du cycle 5 de Illimin en 2019

		Groupe d'âges			
		10-14 ans	15-17 ans	18-19 ans	Total
Nombre de filles en début de programme dans l'espace sûr		11891	5739	4434	22064
Répartition des filles selon l'état matrimonial	Jamais mariée (JM)	95,4%	71,5%	40,5%	78,1%
	Dotée (DO)	3,1%	7,2%	5,1%	4,6%
	Mariée monogame(MM)	1,2%	15,8%	38,4%	12,5%
	Mariée polygame(MP)	0,1%	2,7%	7,7%	2,3%
	Veuve (VV)	0,0%	0,7%	1,1%	0,4%
	Divorcée (DV)	0,2%	2,0%	7,3%	2,1%
% de filles enceintes au moment du recrutement		0,1	1,4	3,9	1,2
% de filles ne sachant pas si elles le sont ou non au moment du recrutement		0,7	2,4	3,5	1,7
Répartition des filles selon le nombre de grossesses déjà contractées avant l'entrée dans le programme	0 (Aucune grossesse)	99,5%	82,7%	53,1%	85,8%
	1 grossesse	0,5%	11,2%	26,9%	8,6%
	2 grossesses	0,0%	4,8%	15,3%	4,4%
	Au moins 3 grossesses	0,0%	1,2%	4,6%	1,3%
Répartition des filles selon le nombre d'enfants vivants avant l'entrée dans le programme	0 (Aucun enfant)	99,5%	84,0%	53,4%	86,2%
	1 enfant	0,5%	10,8%	26,6%	8,4%
	2 enfants	0,0%	4,2%	14,9%	4,1%
	Au moins 3 enfants	0,0%	1,0%	5,1%	1,3%
% de filles utilisant une méthode contraceptive moderne		0,1%	4,9%	18,0%	5,0%
% de filles ayant utilisé les services de santé au cours des 6 derniers mois		3,8%	9,3%	22,5%	9,0%

En plus de ces informations de démarrage, il est important de rappeler que les sessions modulaires prévoient des enseignements sur la SR/PF. Les outils de collecte du dispositif de Suivi et Evaluation permettront de fournir une telle information. L'utilisation éventuelle d'une méthode contraception est renseignée pour chacune des filles tout au long du cycle de formation et même en post programme. Les indicateurs pourraient par ailleurs être améliorés si l'incitation à la fréquentation des services de santé (9,1%) est renforcée au cours des sessions de formation.

Au tableau 2 figure l'état de mise en œuvre du premier module de formation (visite à domicile, alphabétisation, etc.). Toutes les filles ont été dotées de matériels scolaires et la quasi-totalité des sessions modulaires prévues (68) du premier trimestre de formation ont été réalisées (67). Durant les mois du premier trimestre, toutes les filles de l'espace sûr ont été vues (99,7%) dont huit filles sur dix à toutes les sessions mensuelles de formation (83,5%) et pratiquement sept filles sur dix ont au moins suivi trois sessions de formation (68,4%). Des efforts doivent cependant être réalisés pour les visites à domicile (VAD). En effet, il est prévu 2 VAD par fille et par mois et on est qu'à 6581 visites au trimestre 1.

Tableau 4 : Suivi des réalisations du module 1 des sessions de formations modulaires du cycle 5 de Illimin en 2019

	Zinder	Diffa	Niamey	Maradi	Tahoua	Tillabéry	Total
Nombre de filles attendues	3900	1000	2000	5000	6400	3900	22200
Nombre de filles enrôlées	3900	964	2000	4954	6346	3900	22064
1. SUIVI DE LA DISTRIBUTION DES ASSETS							
Nombre des filles qui ont reçu des assets	3900					3900	7800
Matériaux scolaires/livret des apprenantes	3900	1000	2000	5000	6346	3900	22146
2. REALISATIONS DES SESSIONS MODULAIRES ET VAD							
Nombre de sessions prévues au Trimestre 1	12	8	12	12	12	12	68
Nombre de sessions réalisées au Trimestre 1	12	7	12	12	12	12	67
Nombre moyen de filles dans l'Espace Sur au 1er trimestre (T1)	3882	944	2000	4929	6346	3900	22001
Nombre moyen filles présentes à toutes les sessions du Trim1	2732	740	1774	4903	5348	2920	18416
Nombre moyen files présente au moins à 3 sessions au Trimestre 1	3618	853	1899	0	5432	3281	15082
Nombre total de VAD réalisées du Trimestre 1	1736	216	715	510	2290	1114	6581
3. REALISATIONS DES SESSIONS D'ALPHABETISATION							
Nombre sessions prévues	12	8	12	12	12	12	68
Nombre sessions réalisées	10	8	10	12	10	12	62
Nombre moyen de filles dans l'Espace Sur durant le Trimestre 1	3882	926	2000	4929	6346	3900	21983
Nombre moyen de filles présentes à toutes les sessions du Trimestre 1	2413	700	1770	4858	5602	2994	18336
Nombre moyen de files présente au moins à 9 sessions	3550	812	1946	0	5968	3358	15632

En ce qui concerne les sessions d'alphabétisation, 62 des 68 sessions programmées ont été réalisées. Durant les mois du premier trimestre, toutes les filles de l'espace sûr y ont été vues (99,6%) dont huit filles sur dix à toutes les sessions mensuelles de formation (83,1%) et sept d'entre elles ont suivi au moins neuf sessions de formation (70,4%).

Les questions de renforcer les capacités financières des adolescentes et de leur réseau social des constituent des modules non encore entamés. Elles seront renseignées au cours des prochaines sessions.

III.5. Partenariat pour le renforcement du volet habilitation économique

Conformément aux recommandations de l'évaluation 2018, l'UNFPA et le MPFPE ont noué de nouveaux partenariats avec des structures privées pour faciliter l'intégration des filles dans des filières de formation et d'insertion professionnelle. Avec l'appui des fonds luxembourgeois, 200 adolescentes suivent actuellement des cours de stylisme-modélisme au

centre de formation professionnelle à Niamey. L'UNFPA a également appuyé le recrutement de 50 filles dans une fabrique de prêt-à-porter (à Niamey), l'objectif visé étant de 100 filles.



Adolescentes en séance de formation Stylisme/Modéliste au Centre de formation professionnelle en stylisme-modélisme (CFPSM) de Niamey.

Par ailleurs, l'UNFPA envisage d'établir un partenariat avec une usine de production de serviettes hygiéniques. Les adolescentes profiteront de cette production pour les besoins de leur hygiène menstruelle.

III.6. Caravane de sensibilisation en SSRAJ

En rapport avec l'Association Culture Nigérienne pour le Développement (ACND), une caravane de sensibilisation est en cours de réalisation en vue de permettre aux jeunes/adolescentes sur les questions de santé sexuelle et de la reproduction. Cette opération vise à amener les jeunes à une prise de conscience pour un changement d'attitudes, de comportements et de perceptions en matière de SSRAJ. Il s'agit en pratique d'une série de rendez-vous de sensibilisation de proximité qui va s'effectuer dans les départements, chefs-lieux de communes urbaines et rurales. Le format de ces rencontres itinérantes est l'organisation de spectacles, de conférences, de jeux concours dans les différentes localités.

IV. Appui institutionnel à l'opérationnalisation du dividende démographique et à l'intégration de la maîtrise de la croissance démographique dans les politiques et programmes.

Objectif général de l'appui : Favoriser l'engagement politique et renforcer la capacité d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et programmes liées à la maîtrise de la croissance démographique et l'opérationnalisation du dividende démographique.

IV.1. Mise en place d'un Espace Plaidoyer SR/PF

Pour favoriser le respect des droits humains en matière de sexualité et de procréation, il est apparu fondamental que chaque individu, notamment les jeunes et les femmes, soit acteur principal de leur santé par l'information, l'éducation et la communication afin qu'il puisse participer pleinement à leur vie sociale et économique. C'est à ce titre qu'un Espace de plaidoyer en Santé de la Reproduction et planification familiale a été instauré en milieu universitaire. L'Espace de plaidoyer est un lieu de sensibilisation et d'orientation des jeunes sur les questions de Santé Sexuelle et Reproductive et Droits (SSRD) en vue de prévenir les grossesses précoces et les comportements à risques en matière de procréation.

Les locaux de l'Espace de plaidoyer (EP) sont constitués d'un ensemble de bâtiments comprenant quatre salles fonctionnelles, un magasin, une cuisine et des sanitaires avec leurs équipements.



Espace de plaidoyer SR/PF de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, Août 2019

La direction de l'établissement est en charge de répertorier les réseaux d'étudiants et de femmes éducatrices actifs sur la SR/PF et le Dividende Démographique en vue de nouer un partenariat fécond.



La 1^{ère} Dame du Niger, Madame la Ministre de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg (au centre), le Représentant de l'UNFPA Niger (a droite) lors de l'inauguration de l'Espace de plaidoyer SR/PF de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, Août 2019

L'établissement offrira un service social (accueil, écoute, information, accompagnement, référencement) et des informations sur les consultations pré et post natales, les méthodes contraceptives modernes et les Violences Basées sur le Genre (VBG).



Le Représentant de l'UNFPA Niger et Madame la Ministre de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg en discussion lors de l'inauguration de l'Espace de plaidoyer SR/PF de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, Août 2019

En rapport avec les associations d'étudiants, le Ministère de la Population y organisera des activités de plaidoyer avec l'organisation de conférence thématiques.

L'Espace de plaidoyer a été inauguré au mois d'octobre 2019 en vue du démarrage des activités.

IV.2. Cadre de concertation multisectorielle

La mise en place d'un cadre de concertation répond au double objectifs de « **Aider à l'élaboration d'un plan d'action conjoint quinquennal interministériel 2017-2021 à travers un cadre de concertation des acteurs comme espace de dialogue et de travail pour la**

mobilisation des partenaires techniques et financiers » et « Assurer la mise en place d'un cadre institutionnel multisectoriel pérenne de coordination au Niger ».

Pour faciliter le suivi des échanges intersectoriels, le Ministère de la Population a ainsi installé et organisé, le 13 février 2019, la première réunion du cadre de Concertation. Cette instance permet de mieux gérer l'appui axé sur des résultats précis et constituera un espace où tous les acteurs, Gouvernement et Partenaires renforcent la responsabilité mutuelle et la transparence concernant l'utilisation qui est faite des ressources (humaines, financières, matérielles et logistiques).



Première réunion du cadre de concertation, Niamey le 13 février 2019

Cette rencontre a mobilisé plusieurs ministères, notamment le Ministre de la Population, le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, le Ministre de la Santé publique, le Ministre de l'Enseignement Secondaire, le Ministre des Enseignements Professionnels et Techniques, le Ministre de la Jeunesse et des Sports, etc. Elle a également vu la participation des partenaires techniques et financiers dont la coopération luxembourgeoise, l'Union Européenne, l'Agence française de développement, l'USAID, l'UNFPA, entre autres.

Poursuivant sur cette même dynamique, la seconde réunion du comité de pilotage a été tenue le 04 novembre 2019 à Niamey. Cette rencontre a été particulièrement marquée par le partage des objectifs et stratégies de la nouvelle politique de population du Niger.



Seconde réunion du comité de pilotage du cadre de concertation, Niamey le 4 novembre 2019. Photos de Gauche à droite, Mesdames les Ministres de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Ministre de la Population, Chef du bureau de L'Ambassade du Grand-Duché du Luxembourg au Niger, Chiara RAFFAELE, Programme Officer, Délégation de l'Union européenne en République du Niger.

IV.3. Sensibilisation et plaidoyer sur les questions de Population

Ce point répond à l'objectif de « **Mettre en œuvre des activités de sensibilisation et de plaidoyer sur les questions de la croissance démographique et du dividende démographique** ». L'UNFPA, à travers son assistance technique, a appuyé la réalisation de diverses activités en matière de sensibilisation/Plaidoyer sur les questions de population.

IV.3.1. Activités de l'ACTN

La chefferie traditionnelle au Niger constitue une structure très respectée par la majorité de la communauté de notre pays. Par ses activités, l'Association des chefs traditionnels du Niger (ACTN) contribue à la maîtrise de la croissance démographique, à promouvoir la santé de la mère et de l'enfant dans les familles nigériennes et à promouvoir les droits des femmes et des jeunes à travers des campagnes de sensibilisation de la population et de plaidoyer auprès des autorités compétentes.

L'ACTN a effectué une mission au Nigéria et au Tchad pour rencontrer leurs homologues en vue de les mobiliser et de les sensibiliser en perspective à la mise en place d'un Réseau des chefs traditionnels de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette initiative entre dans le cadre des activités de promotion du dividende démographique.

Des foras régionaux des chefs traditionnels ont été organisés dans les 8 régions du pays (Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry et Zinder) pour identifier et sélectionner des activités concrètes à réaliser par les chefs dans leurs localités respectives, au profit des populations; afin de booster les indicateurs en matière de la Planification Familiale, de lutte contre les violences basées sur le genre, la fréquentation des centres de santé, la scolarisation et le maintien de la jeune fille à l'école et aussi l'autonomisation des femmes.

IV.3.2. Visites d'échanges du Conseil Supérieur des Affaires Islamiques du Tchad

Du 11 au 23 janvier 2019 une délégation du Conseil Supérieur des Affaires Islamiques (CSAI) du Tchad a séjourné au Niger, dans le cadre d'une visite de travail et d'échanges d'expériences dans divers domaines d'intervention des religieux dans leurs appuis à l'Etat dans ses activités sur les questions de population notamment, la SR/PF, les VBG et la scolarisation de la jeune fille. Ces visites ont été réalisées dans les chefs-lieux des régions de Niamey, Tahoua, Zinder et Maradi

L'objectif Principal de la visite de travail de la délégation Tchadienne était donc d'échanger les expériences avec leurs pairs nigériens et d'explorer les efforts de sensibilisation fournie par les religieux dans la promotion de la PF au Niger, de la scolarisation de la jeune fille/VBG, et spécifiquement partager l'expérience du (CSAI) avec les religieux du Niger à travers la visite des structures religieuses islamiques, les personnalités politiques, coutumières et religieuses du Niger. L'échange d'expériences entre les membres du Conseil Supérieur des Affaires Islamiques et les religieux des entités visitées du Niger ont été fructueux à plusieurs titres, notamment sur :

- les gestions des structures religieuses nationales;
- les argumentations religieuses par rapport aux questions de la population, entre autres la SR/PF, la Scolarisation de la jeune fille, les VBG, la gestion des foyers conjugaux, et les dialogues intra et inter religieux;
- la collaboration future avec les religieux des entités visitées ;
- le souhait d'organiser un SYMPOSIUM sur Islam et Développement à Zinder ;
- et l'échange avec les chefs des confréries religieuses islamiques.



Atelier d'échanges et de partages d'expériences, 24 janvier 2019, Centre culturel du Prince Amir Sultan du Niamey entre les femmes prédicatrices de la délégation du CSAI du Tchad et les femmes fondatrices des écoles coraniques de Niamey et leurs élèves.

IV.3.3. Journée Mondiale de la Population

A l'instar de la Communauté Internationale, le Niger a commémoré le 23 juillet 2019 à Tillabéri la Journée Mondiale de la Population (JMP), sous le haut patronage du Dr AMADOU AISSATA ISSA MAIGA, en présence de plusieurs personnalités régionales, de l'Assistant Représentant du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) au Niger. Le thème de cette année est **"25 ans de la CIPD : Accélérer les promesses"**.

Avec l'assistance technique de l'UNFPA, la célébration de cet important événement s'est faite avec la réalisation de plusieurs activités, dont les principales sont :

- Mission d'Appui au Comité Régional d'organisation de la JMP ;
- Séance de sensibilisation sur les avantages de la planification familiale à la place publique « tôle bleu » de Daibéri ;
- Organisation de causerie-débat radiophoniques sur l'accès et l'utilisation des services de la santé de la reproduction en général et la planification familiale en particulier ;
- Lancement officiel des activités de la JMP, édition 2019 à Daibéri ;
- Don de sang de la délégation ministérielle au CHR de Tillabéri ;
- Visite de solidarité de Madame la Ministre de la Population aux femmes vivant avec la fistule et remise de dons ;

- Visite de solidarité de Madame la Ministre de la Population au centre de promotion des personnes handicapées de Tillabéri de dons ;
- Organisation d'une Conférence-débat sur le Dividende Démographique au Gouvernorat de Tillabéri.



Dr Aissata Amadou Issa Maiga, Ministre de la Population, prononçant son discours, Journée Mondiale de la Population, 23 juillet à Tillabéry.

La célébration de cette journée a été mise à profit pour sensibiliser l'opinion nationale sur les questions de population. Elle a permis en particulier de revenir sur l'historique de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) et son Programme d'Action. Un accent particulier a été mis sur la caractéristique principale du Programme d'action, à savoir la fourniture de soins exhaustifs de santé de la reproduction, comprenant des services de planification familiale, de grossesses et d'accouchement sans risque, d'avortement dans les pays où ce dernier est autorisé, de prévention et de traitement des infections sexuellement transmises (y compris le VIH/SIDA), d'information et de conseil sur la sexualité, ainsi que l'élimination des pratiques à risque à l'encontre des femmes (notamment l'excision et les mariages forcés).

La JMP 2019 a permis de mettre en exergue les efforts que le Niger a effectué en vue (i) d'atteindre les 88 engagements de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la Population et Développement après 2014 qui concourent à la réalisation des objectifs de la CIPD, ainsi que d'intégrer efficacement les questions de population dans les politiques et programmes de développement économique et social, pour ainsi offrir une meilleure qualité de vie aux nigériens et aux générations futures.

L'édition 2019 a été clôturée par l'organisation d'une Conférence-débat sur « l'état de la planification familiale au Niger » au Gouvernorat de Tillabéri en présence des autorités locales. Cette conférence a été animée par la Directrice des statistiques sociales et des études démographiques de l'Institut National de la Statistique du Niger. Cette communication a permis de faire le point sur l'état du recours aux méthodes de planification familiale dans le pays qui reste faible à cause des pesanteurs socio culturelles et de l'inaccessibilité aux services et aux produits contraceptifs.

IV.3.4. Panel sur l'autonomisation des femmes et le capital humain

Dans le cadre du Sommet africain sur les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants et la rencontre à huis clos sur l'autonomisation des femmes et le capital, tenu du 16 au 18 juin 2019 à Dakar (Sénégal), Mme Aissata Issa Maïga, Ministre de la Population du Niger, a été invitée à participer à un panel ministériel intitulé « *Investir dans l'autonomisation des femmes et le capital humain en tant que stratégie de développement pour la croissance* ».

Elle a été accompagnée dans la préparation de son intervention par l'assistance technique UNFPA. L'intervention a été axée sur trois points : i) le contexte socio-culturel et économique du Niger, ii) les engagements internationaux du pays, iii) la question des implications intersectorielles de l'autonomisation des femmes illustrée par l'exemple de la stratégie d'autonomisation des femmes dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique de population.

La note ainsi préparée a démontré que l'autonomisation des femmes apparaît hautement stratégique dans l'agenda de développement du Niger. Pour relever ce défi, le Gouvernement a pris d'importants engagements aussi bien au plan international qu'au plan national. Au plan politico-juridique, le Niger a ratifié la plupart des conventions internationales relatives aux droits humains : la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) qui prône l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Ces engagements internationaux ont été complétés par d'autres initiatives, en particulier l'adhésion à la Plateforme pour l'action de Beijing dont un des axes, intitulé "Femmes et économie", promeut en particulier les droits et l'indépendance économique des femmes.

Au niveau national, l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées est consacrée par la constitution (Art.13 et 22). La loi fondamentale du Niger offre également une protection contre toutes les violences faites basées sur le Genre.

Sous l'impulsion du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPEPE), les ministères et acteurs de développement développent des synergies d'action dans le cadre d'une démarche intégrée et multisectorielle. Cela est matérialisée dans la nouvelle stratégie d'autonomisation économique des femmes qui mobilise différents secteurs

ministériels. Acteur principal de cette stratégie, le MPE/PE s'est vu investi de responsabilités spécifiques en sa qualité de Ministère tutelle de défense des droits des femmes. Il est en particulier chargé d'établir des partenariats avec les différents secteurs et acteurs de développement (finances, agriculture, emploi, éducation, société civile, PTF, secteur privé, etc.).

Cette position lui permet d'avoir une influence sur les politiques et stratégies des ministères et des autres acteurs de développement (par exemple la politique foncière, la politique de l'emploi, de la micro finance, de l'insertion professionnelle, etc.) en vue de la prise en considération des intérêts des femmes.

Le partenariat avec le ministère des finances permet au MPF/PE de porter un fort plaidoyer en faveur de la création de lignes de crédits pour les femmes dans le cadre du développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et ou de créations d'entreprises pour protéger certaines activités menées par les femmes (épargne-crédit).

Parallèlement, le Ministère de la Population a développé dans la nouvelle politique de population un axe spécifique à l'autonomisation des femmes. En effet, pour tirer pleinement profit du potentiel des femmes en vue de la capture du dividende démographique, la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG 2018-2022) apparaît capitale pour le pays. Rendre autonome les femmes, nous conduit ainsi à militer en faveur de la promotion de leur accès à des emplois décentés rémunérateurs. L'accès à l'emploi des femmes est lié aux objectifs de cette politique. Par le biais de l'emploi, la femme disposera d'un revenu pour mieux prendre en charge sa santé y compris celle génésique.

L'intervention a été bouclée par le partage du dispositif de suivi des différents engagements nationaux et internationaux, notamment l'Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG) qui existe depuis octobre 2015. Cette structure est en charge du contrôle de la promotion de l'équité et de l'égalité de genre dans le pays.

IV.3.5. Side Event sur le mariage des enfants



Le Président de la République du Niger, Son Excellence Mahamadou Issoufou, Sommet de l'Union Africaine, juillet 2019, indiquant que : « *le mariage des enfants n'était rien de moins que de la pédophilie, et doit être arrêté immédiatement* »

Une table ronde sur la prévention du mariage des enfants et la promotion de l'éducation des filles s'est tenue en marge du Sommet de l'UA.

En sa qualité de panéliste, le Dr Natalia Kanem a saisi l'occasion pour insister sur la nécessité d'envoyer les filles à l'école et de les aider dans leurs études. Elle a noté que c'était bon pour les filles, pour la famille, pour la société, pour l'Afrique et le monde.

Le président nigérien, Son Excellence Mahamadou Issoufou, a reçu un standing ovation après son intervention. Il a promis son soutien aux efforts des premières dames dans la lutte contre le mariage des enfants. Il a noté que le mariage des enfants n'était rien de moins que de la pédophilie, et doit être arrêté immédiatement.

En ce qui concerne les femmes, il a indiqué que « **Un pays ne peut pas se développer en mettant de côté 50% de sa population. Au Niger, nous avons décidé de marcher sur nos deux pieds, c'est-à-dire que les filles et les garçons sont d'égale importance** », a-t-il déclaré. Les autres invités étaient les premières dames et le président de la Banque africaine de développement. Les premières dames ont validé les positions et les propositions des panélistes et sont déterminées à donner suite à toutes les actions entreprises pour que des résultats concrets soient obtenus sur la question des femmes et des filles dans la sous-région africaine.

IV.3.6. Plaidoyer au Sommet de l'Union Africaine

IV.3.6.1. Plaidoyer politique

Le Ministère de la population, en collaboration avec l'UNFPA, la Banque Mondiale, a organisé cet événement qui a été une réussite, en présence du Président de la République du NIGER, des Premières dames de la région de la CEDEAO, des ministres et de la Directrice exécutive (DE) de UNFPA. Près de 300 millions USD ont été alloués au projet afin de créer une demande pour des produits et services de santé reproductive, néonatale et nutritionnelle ; de renforcer la disponibilité de ces produits, de renforcer les capacités des agents de santé impliqués dans l'offre de ces produits et de mener des actions de plaidoyer auprès des décideurs pour leur engagement à accompagner la mise en œuvre du Projet.

Cette table ronde a vu la participation effective des premières dames du Niger, du Mali et de la Mauritanie, du Président de la République du Niger, Son Excellence Mahamadou Issoufou, et plusieurs autres dignitaires, dont le représentant résident de la Banque mondiale au Niger. Le Président du Niger a saisi cette occasion pour souhaiter un « joyeux anniversaire à UNFPA », qui a fêté son cinquantenaire. Il a également souligné comment le concept de DD a été intégré sur les Plans Nationaux de Développement de nombreux pays. Il a en outre relevé que la santé des adolescents devait rester au cœur du DD.



Première Dame du Niger et ses consœurs, la Directrice Exécutive de UNFPA soutenant la protection des filles, Side-Event mariage des enfants, Sommet de l'Union Africaine, Niamey, Juillet 2019

La DE de UNFPA a exprimé sa gratitude aux dirigeants de l'UA ainsi qu'aux First Ladies pour avoir donné la priorité au DD en tant que vecteur de l'autonomisation des jeunes et du développement économique. La DE a également rappelé qu'à l'UNFPA, les investissements en

faveur des jeunes et des filles constituent une priorité en ce sens qu'ils contribuent à un meilleur avenir pour eux-mêmes et pour leur pays. C'est en effet une condition préalable à la construction de « l'Afrique que nous voulons ». Elle a exprimé sa grande fierté car les projets en cours de mise en œuvre sont, à son sens, un moteur de progrès pour les femmes et les filles grâce à un meilleur accès aux services de Santé sexuelle et reproductive (SSR) et à la contraception. La DE a conclu en disant "Quand les femmes dormantes se réveilleront, les montagnes bougeront", toute en appelant à une action collective urgente pour concrétiser et accélérer les rêves et les promesses de la CIPD25 de renforcer l'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

IV.3.6.2. Engagements partenaires

Les activités parallèles au Sommet de l'Union africaine ont été l'occasion pour démontrer l'importance des initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes en tant que réponse appropriée pour accélérer la transition démographique au Sahel. La Banque mondiale et de nombreux pays se sont engagés à affecter des ressources supplémentaires à ce programme. Les partenaires techniques et financiers et notamment ceux du secteur privé ont fait d'importantes annonces. Ces annonces et offres de services peuvent se résumer comme suit :

- offre de bourses aux filles en vue d'amener les filles à accéder aux filières techniques telles que le développement d'applications sur smartphone, la gestion des périodes pré et post accouchements (Groupe CERCO) ;
- mise en place de projet « Entrepreneuriat à zéro franc ou EZF » pour aider les femmes à démarrer une activité avec 0 franc (ONG FAFEDE),
- allocation d'un pourcentage de bénéficiaires d'entreprises du projet SWEDD (Solar Pack et Chambre des Mines de Côte d'Ivoire)
- Offre de solutions d'insertion professionnelle aux femmes en entreprise (Conseil des Investisseurs Privés du Bénin)
- Renforcement des capacités des prestataires en PF et des chaînes d'approvisionnement en produits contraceptifs (Merck & Co)
- mise en place des lignes de crédit en faveur des femmes (Banque ouest africaine de développement (BOAD)
- mise en place d'un fonds en vue de favoriser le financement de PME créées par des femmes (patronat Mauritanien) ;
- mise en place d'un Système d'Enregistrement des Faits d'Etat Civil et Statistiques Vitales (icivil).

IV.3.6.3. Panel de haut niveau sur l'autonomisation des femmes

A l'occasion du même 33ème sommet de l'union africaine 06-08 juillet 2019, l'UNFPA a assisté le Ministre de la Population pour participer à un panel de haut niveau sur l'autonomisation le

Leadership communautaire pour l'autonomisation de la jeune fille. Sur cette thématique, trois pays (Niger, Mauritanie et Tchad) ont partagé leurs expériences et bonnes pratiques.

Le Ministre de la Population du Niger y est intervenu sur le thème « Espaces sûrs et Ecole des maris et Clubs des futurs maris » au Niger. Son intervention a été axée sur le partage d'une étude réalisée en 2017 qui a permis d'identifier les causes et les obstacles liés à l'utilisation des services de la santé de la reproduction au Niger. Elle a révélé que le pouvoir et le comportement des hommes constituaient un frein majeur à l'autonomisation de la femme. La mise en place des Clubs de maris et futurs maris a favorisé le changement de comportement au niveau communautaire au Niger, en faisant des hommes, des acteurs directs des questions liées à la santé reproductive. Ces clubs ont eu le mérite de proposer des solutions pratiques inspirées des réalités locales. Elles sont aujourd'hui en phase d'être élargies aux jeunes adolescents à travers des espaces dédiés dits "clubs de futurs maris". Cette bonne pratique du Niger a été présentée par la Première dame lors de la dernière Assemblée générale des Nations Unies à New York, USA. Les expériences des autres pays que le Niger pourrait capitaliser sont :

- l'élaboration d'un guide pour les Imams sur les questions de la santé reproductive pour faciliter leur engagement (Mauritanie) ;
- la stratégie d'Entreprenariat Féminin, essentiellement orientée sur la formation et l'installation des femmes dans les métiers non traditionnels (tractoristes, Tchad) ;
- la scolarisation accélérée des jeunes filles déscolarisées/non scolarisées à travers la mise en place de 125 centres pour des formations d'une durée de neuf mois suivi du retour des bénéficiaires dans le système éducatif classique, en impliquant les leaders communautaires et religieux (Mali, Côte d'Ivoire et Burkina Faso);
- la mise en place d'un système de transfert monétaire aux tuteurs (bourse et hébergement au profit des filles), la distribution des kits hygiéniques aux jeunes filles et l'accompagnement des filles à travers les cours de soutien (Mali) ;
- l'approche multisectorielle pour l'autonomisation des filles et le Repositionnement de la planification familiale avec des sous projets genre, éducation et santé pour contribuer à réduire l'incidence des mariages précoces par le renforcement de l'autonomisation socio-économique d'adolescentes et de jeunes femmes (Côte d'Ivoire et Burkina Faso).

IV.4. Intégration Population et Développement

Ce volet concerne principalement les questions d'Intégration de la maîtrise de la croissance démographique et du Dividende Démographique dans les politiques, programmes et plans de développement, notamment l'objectif de « **Assurer la prise en compte (institutionnalisation) des questions de population et développement, de la maîtrise de la croissance démographique et dividende démographique dans tous les plans, programmes, projets et politique sectorielle des différents départements ministériels au Niger** ».

IV.4.1. Politique nationale de population (PNP)

IV.4.1.1. Validation de la PNP

La nouvelle Politique Nationale de Population (PNP) a été validée au mois de février 2019 dans le cadre d'un atelier technique national impliquant les ministères en charge des questions de population.

L'élaboration de cette nouvelle politique a suivi un processus participatif et inclusif, impliquant les ministères sectoriels intervenant sur les questions de population. Un Comité Technique chargé du suivi de l'élaboration de la PNP a été mis en place par arrêté ministériel n°36/MPo/SG/DL. La première version du document a été finalisée par ce comité et a, ensuite, fait l'objet de deux ateliers de validation technique et national (novembre/décembre 2018 et février 2019). Le conseiller technique et l'expert national ont assuré la coordination technique de tout le processus d'élaboration de cet important document.

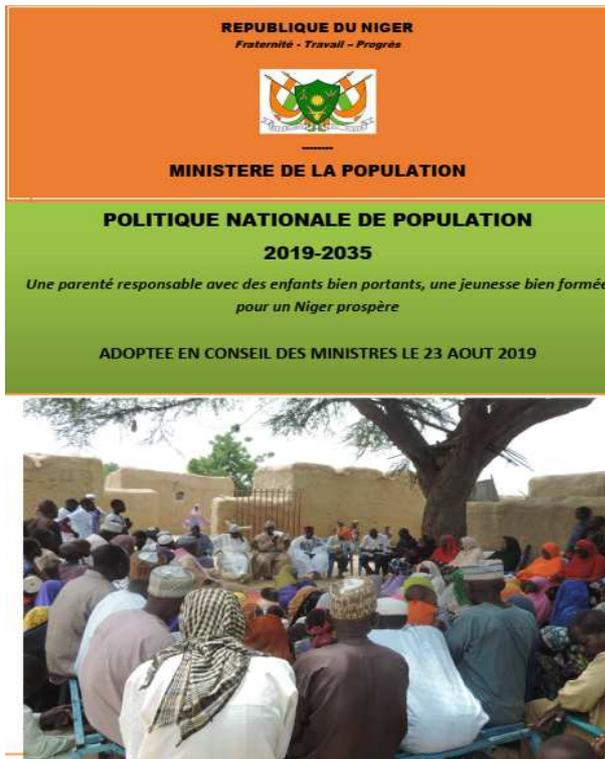
IV.4.1.2. Adoption de la PNP

A l'issue de la validation technique de la PNP, le pays dispose d'un document qui doit aujourd'hui servir d'outil de référence au niveau national en matière de politique de population. A ce titre, il est apparu urgent de procéder à son adoption par la voie du décret et non par celle parlementaire pour plusieurs raisons. Le document actuel a été produit dans un contexte assez particulier. Pour accélérer son processus d'adoption, l'assistance technique a élaboré un argumentaire au tour des points suivants :

- La PNP s'appuie, comme l'un des axes prioritaires de la SDDCI Niger 2035, sur la question de la transition démographique et en particulier les interrelations entre population et développement ;
- La PNP s'aligne sur les grandes orientations de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI, Niger 2035) et le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 ;
- Comme dans la SDCCI, la PNP considère que la croissance démographique excessive est une source de paupérisation et annihile tous les efforts du gouvernement en matière de développement ;
- La PNP sert d'outil de référence au niveau national en matière de politique de population compatible avec les aspirations et les objectifs de développement du pays ;
- Certaines activités du plan d'actions de la PNP sont déjà mises en œuvres dans le cadre d'autres stratégies nationales ;
- Il existe enfin, aujourd'hui une avancée sur la nécessité de la maîtrise de la croissance démographique d'une part et, dans la mise en œuvre des actions visant celle-ci d'autre part.

Au regard de ces éléments, le Ministère de la Population a pu démontrer aux autorités qu'il apparaît plus qu'urgent de mobiliser tous les services de l'Etat autour des stratégies de développement et de leur suivi et évaluation. Il a ainsi été suggéré d'adopter la PNP par la voie

du décret. L'assistance technique a ainsi proposé la note de présentation qui a accompagné le document.



En perspectives à l'introduction de la PNP pour son adoption, l'assistance technique a tenu près d'une dizaine de séances d'échanges avec les cadres du Ministère de la Population et, ensuite, avec le Ministre de la Population. Ces travaux se sont traduits par une revue des différentes parties structurant le document. Une relecture explicative du document a permis de revenir sur le contexte d'élaboration de cette nouvelle PNP, les limites et leçons apprises des précédentes stratégies politiques de population, la méthodologie de définition des objectifs de la nouvelle politique, les objectifs et résultats attendus et le cadre de suivi et évaluation.

Politique Nationale de Population, adoptée en Août 2019

La PNP a d'abord été validé en conseil de cabinet du Ministère de la Population le 14 août juillet 2019 avant d'être définitivement adoptée par le Gouvernement en conseil des Ministres le 23 août 2019.

IV.4.1.3. Plan d'actions de la PNP

Capitalisant les résultats et leçons apprises des politiques et programmes passés d'une part, et pour faire face aux défis de la croissance démographique et aux nouveaux défis auxquels le pays est confronté, le gouvernement doit mettre en œuvre cette nouvelle PNP axée sur la sensibilisation pour un changement vers des comportements sexuels et reproductifs responsables pour réaliser ses objectifs de maîtrise de la croissance démographique et de capture du dividende démographique.

Le Plan d'Actions a été ainsi conçu comme un ensemble de programmes ordonnés et qui vise à définir de façon précise la manière dont les choix stratégiques opérés par la PNP vont être réalisés sur le court et le moyen terme. Il a permis d'évaluer les coûts y afférents sur la base des besoins exprimés par la mise en œuvre.

Ce plan d'actions s'appuie sur les trois axes stratégiques de la PNP : i) Maîtrise de la croissance démographique, ii) Renforcement de la qualité du capital humain et iii) Amélioration de l'autonomisation des femmes y compris les femmes handicapées. Ces domaines stratégiques sont en interaction et agissent les uns sur les autres. Ils sont en ce sens un ensemble mutuellement dépendant, complémentaire et cohérent.

Partant de ces axes stratégiques, des programmes ont été définis pour constituer le socle du plan d'actions à partir d'une approche holistique. Ses principales cibles sont ainsi les femmes et les filles, les familles, les hommes, les leaders d'opinion, les personnes en situation de vulnérabilité quelconque, les organisations de la société civile, les populations scolaires et scolarisables, etc.

L'élaboration du plan d'action de la PNP a été participative en ce sens qu'elle a, comme la PNP, impliqué différents acteurs clés dont les ministères en charge des questions de population et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers plusieurs cadres de travail mis en place à cet effet.

IV.4.1.4. Sommet de Nairobi ICPD +25

- Le sommet et ses objectifs

Dans le cadre de la célébration du 25^{ème} anniversaire de l'adoption du programme d'Action historique de la Conférence Internationale sur la Population et le développement (CIPD) par 179 gouvernements et autres parties prenantes au Caire (Egypte en 1994), les gouvernements du Kenya et du Royaume du Danemark, en rapport avec l'UNFPA ont organisé un sommet extraordinaire axé sous le thème « Accélérer la promesse », du 12 au 14 novembre 2019 à Nairobi. Ce sommet visait en particulier à revigorer l'élan politique et financier nécessaire à l'avènement de l'agenda de la CIPD, incontournable à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable, en particulier en vue de l'exploitation du dividende démographique, de la réduction des décès maternels et infantiles évitables. Les préoccupations ont porté également sur la prise en compte des besoins non satisfaits en matière de planification familiale et de l'élimination de la violence et des pratiques néfastes à l'encontre des femmes et des filles.

- Contributions du Niger au sommet

Compte tenu de l'importance des sujets abordés et de leurs liens avec le contexte nigérien, l'UNFPA, avec l'appui du bureau régional, a mobilisé une délégation d'une vingtaine de participants pour y assister. En plus de Mesdames les ministres de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant et celle de la Population, les réseaux de jeunes, les membres de la société civile, les chefs traditionnels et les guides religieux ont pris part à cette rencontre.

A la veille de son départ pour Nairobi, l'assistance technique de l'UNFPA a appuyé Madame le Ministre de la population dans la préparation d'une interview au journal Sahel Dimanche. Un

accent particulier a été mis sur les grandes orientations de la nouvelle politique nationale de population.

En sa qualité de chef de la délégation du Niger, le Ministère de la Population, chef de délégation du Niger, a bénéficié de l'assistance technique de l'UNFPA en vue de la préparation des engagements du Niger en faveur de la CIPD, mais également pour sa participation à la session sur « *l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel* » et, plus spécifiquement, au panel « *S'appuyer sur la diversité démographique pour stimuler la croissance économique et parvenir à un développement durable* » pour y aborder le sujet « *Acquis du projet SWEDD au Niger : expériences réussies et bonnes pratiques* ».



Au premier plan (Gauche à droite) Mesdames les Ministres de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et de la Population en salle plénière, Sommet ICPD+25, Nairobi 12-14 novembre 2019.

Dans sa déclaration d'engagements du Niger, Dr Aïssata a relevé les progrès enregistrés par le Niger en matière de population et de développement depuis l'avènement de la CIPD du Caire en 1994. Elle a en outre fait mention de la nouvelle politique nationale de population dans laquelle le gouvernement s'est engagé dans l'espoir d'avoir « une population instruite, qualifiée, en bonne santé et qui se voit offrir des opportunités d'emplois » en vue de répondre à l'engagement du Niger pour 2030 qui se décline en quatre points :

- Réduire le taux de mariage des enfants de 76,3% en 2012 à 50% en 2030 ;
- Atteindre un taux de prévalence de la contraception moderne de 42% d'ici 2030 ;
- Réduire les grossesses à risque de 83% en 2012 à 50% en 2030 ;
- Réduire le taux de fécondité de 7,3 enfants par femme en 2015 à 5 enfants en 2030.

Dans sa communication au panel, elle a fait état des résultats encourageants enregistrés dans plusieurs domaines par le projet SWEDD depuis sa mise en œuvre, avant de soutenir ces

propos par quelques exemples de bonnes pratiques qui feront école lors de la mise à l'échelle très prochaine du projet. Au même moment, la Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Mme Elbak Zeinabou prenait aussi part à un panel consacré aux mariages d'enfants.

IV.5. Collecte, analyse et diffusion des données

IV.5.1. Policy brief et théories du changement

En 2018, l'ONDD a élaboré cinq rapports couvrant les dimensions de suivi de l'atteinte du dividende démographique : Couverture de la dépendance démographique (ICDE), Qualité du cadre de vie (IQCV), Sortie de la pauvreté (ISSP), Développement humain élargi (IDHE) et Indice synthétique Réseaux et territoire (ISRT). Pour faciliter l'appropriation de ces documents par les décideurs, l'assistance technique a apporté des appuis à l'élaboration des premiers drafts de Policy Brief qui constituent des documents d'orientation politique rédigé sous la forme d'une note succincte, argumentée et facile à lire. Il s'agit d'un résumé concis du rapport de chaque dimension. Il présente les options stratégiques pour faire face aux problèmes identifiés et offre des recommandations opérationnelles. Les Policy Brief aident l'ONDD à transmettre aux décideurs nationaux et aux partenaires au développement, les messages relatifs aux actions à mener pour l'accélération de l'atteinte du dividende démographique. Ils sont complétés par leurs théories du changement dont l'objet est d'établir une vision documentée de la façon dont les changements devraient s'opérer.

En rapport avec l'ensemble des unités techniques de l'ONDD, un atelier de renforcement de capacités a été organisé du 15 au 17 août 2019 à Dosso et a permis de valider les différents documents.

IV.5.2. Actualisation du profil Pays du dividende démographique

L'équipe ONDD-Niger a bénéficié d'un renforcement des capacités sur le calcul des indicateurs de base du dividende démographique (Thiès/Sénégal, 9-19 février 2019). Cette formation a en particulier porté sur la méthodologie des comptes de transferts nationaux (NTA), qui permettent d'apprécier la couverture de la dépendance économique dans le pays. Cette formation a permis à l'équipe-Pays de procéder à la mise jour du profil du dividende démographique du Niger dont le dernier a été produit en 2016. Grâce à l'assistance technique de l'UNFPA, la première version dudit document a été produite et finalisée au cours d'un atelier formatif, tenu du 25-29 juin 2019 à Dosso (Niger).

L'équipe ONDD-Niger appuyée par celle des NTA a fait preuve d'une certaine autonomie en produisant et en vidant le document au cours d'un atelier technique.

IV.5.3. Conférence NTA Africa

Le NTA International Council avec le soutien stratégique de UNFPA a créé en 2017 le Centre Régional d'Excellence en Economie Générationnelle (CREG) pour accompagner les pays d'Afrique sur les questions démo-économiques sous le prisme de la capture du dividende démographique. En perspective au lancement de ses activités pour le compte de l'Afrique, le CREG a co-organisé, en partenariat avec ses partenaires stratégiques, le bureau sous régional de la Commission Economique pour l'Afrique (UN-CEA), les universités partenaires et les partenaires au développement, la première édition de la **Conférence NTA-Africa à Somone (Sénégal), du 28 au 30 octobre 2019 sur le thème** : "Dynamiques démographiques et Développement : Contributions des NTA à l'agenda 2063".

L'équipe ONDD-Niger a été sollicitée en vue de présenter des communications à l'occasion de cette conférence. Ces présentations porteront sur l'expérience de la mise en place de l'Observatoire ONDD et du Gender DD Index (GDDI). L'assistance technique accompagne l'ONDD dans la préparation de cet important évènement.

IV.5.4. Suivi des indicateurs dimensionnels de l'ONDD

En plus de la constitution de la base des indicateurs servant au calcul des indicateurs couvrant les cinq dimensions du dividende démographique, les rapports suivants sont produits chaque année : Couverture de la dépendance démographique (ICDE), Qualité du cadre de vie (IQCV), Sortie de la pauvreté (ISSP), Développement humain élargi (IDHE) et Indice synthétique Réseaux et territoire (ISRT). Une trentaine de cadres ont suivi une série de quatre formations sur la conception de indicateurs y afférents.

Au cours du mois d'octobre (21-28 octobre 2019), l'assistance technique a accompagné l'équipe de l'ONDD en vue de leur participation à un Atelier de Consultations régionales sur l'Observatoire régional du Dividende Démographique. Tenu à Somone (Sénégal), l'objectif principal de cette rencontre était d'induire une compréhension commune des experts des observatoires nationaux sur l'observatoire régional (conception, dimensions, pilotage) et de renforcer leurs capacités sur le Demographic Dividend Monitoring Index (DDMI).

Cet atelier a permis à l'assistance technique de l'UNFPA de procéder, en rapport avec l'équipe de l'ONDD, à une revue des différentes dimensions des indicateurs, de partager le principe d'estimation du DDMI et son mode de calcul compris par les participants et d'aboutir à une compréhension commune de la méthodologie et le fonctionnement de l'observatoire régional du DD expliqués aux participants.

L'année 2019 a été consacrée à la production du draft du premier rapport régional sur le DDMI.

IV.5.5. Renforcement du dispositif de collecte de données

IV.5.5.1. Audit technique de l'EDS-2017

A l'issue de près de deux mois de collecte (novembre/décembre 2017) et de trois mois de traitement des données de l'EDS, ICF Macro a envoyé à l'INS les résultats préliminaires de l'enquête EDSN-2017, publiés au mois de mars 2018. Les informations préliminaires partagées ont essentiellement porté sur les indicateurs clés (Fécondité, contraception, mortalité, vaccination et paludisme). Le niveau atteint par certains indicateurs a suscité quelques interrogations au niveau de certains ministères, notamment celui de la santé.

Pour y apporter des éléments de réponses, l'USAID a sollicité le Dr Shea Rutstein en vue de la réalisation d'une évaluation technique des données. Au terme de cette étude, il s'est avéré que *« les données de l'EDS Niger 2017 ne répondent pas aux normes de qualité, et donc ne pourront pas être validées. Sur la base des problèmes identifiés par cette analyse de la qualité des données, nous recommandons que cette enquête ne soit pas publiée »*.

Pour avoir une vision plus nette des conditions de réalisation de cette enquête, les partenaires techniques et financiers ont recruté deux consultants indépendants en vue d'un audit technique de l'enquête. L'UNFPA (assistance technique) a été sollicité pour élaborer le projet de TdR et a participé à l'encadrement du processus de réalisation de l'audit.

Le rapport des consultants, finalisé au mois de juin et restitué en juillet 2019 à l'INS, a également relevé quelques manquements organisationnels et techniques dans l'enquête. Il a été recommandé de réaliser une nouvelle enquête EDS.

IV.5.5.2. Enquête nationale sur la fécondité et la mortalité des enfants

Conformément aux recommandations de l'audit de l'EDSN, l'Institut National de la Statistique envisage d'organiser une enquête nationale sur la fécondité et la mortalité des enfants de moins de 5 ans (ENAFEM) en 2020. Cette décision répond aux besoins de données indispensables au suivi des nombreux programmes socioéconomiques du gouvernement et des partenaires au développement du Niger.

Pour parer aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'EDSN-2017, l'INS a sollicité et obtenu de l'UNFPA un accompagnement technique en vue de la réalisation de l'ENAFEM-2020. L'assistance technique y a travaillé en vue de produire les termes de référence pour le recrutement de trois consultants internationaux. Ils seront en charge de l'encadrement de toutes les phases de l'enquête : conception, développement des applications de collecte, formation, organisation et supervision de la collecte, traitement et analyse des données. Les résultats de l'ENAFEM devraient être disponibles avant la fin du mois de juillet 2020.

IV.5.5.1. Préparation du prochain Recensement de Population (RGPH5)

L'UNFPA a accompagné la réalisation d'un atelier critique (17-21 juin 2019) du dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2012). Cette activité a permis

d'identifier les forces et les faiblesses de cette opération, grâce à l'exploration critique de toutes les phases de réalisation de l'opération (cartographie, recensement pilote, dénombrement, enquête post censitaire, traitement, analyse et diffusion des résultats). Chaque manquement a fait l'objet d'au moins une recommandation.

En perspective à la prochaine édition, l'expertise de UNFPA a de nouveau été sollicitée avec l'objectif de fournir au Gouvernement du Niger, en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS), des conseils dans les domaines de la planification, l'organisation, la méthodologie de collecte et de traitement des données (TIC et applications), la stratégie de mobilisation de ressources, les procédures de passation de marchés, en perspective à la réalisation du prochain recensement. En rapport avec une mission du siège et du bureau régional, l'assistance technique a appuyé les travaux y relatifs. Les conclusions ont été partagées avec la partie nationale avec en point d'ordre la nécessité de réaliser l'opération dans des délais raisonnables (2021/2022) et en s'appuyant une coopération sud-sud compte tenu du saut technologique à effectuer (utilisation des TICS pour les travaux de cartographie et la collecte des données).

La seconde mission de l'année (28 octobre au 01 novembre 2019) a porté sur l'évaluation des besoins du RGPH5 en vue de l'élaboration des documents de projet et de plaidoyer du projet. L'assistance technique a préparé les termes de référence de cette mission et assuré le suivi des travaux.

Réalisée par trois consultants internationaux, le principal objectif de cette mission était de procéder à une évaluation exhaustive et précise des besoins en ressources humaines et financières, en formation, en équipements et matériels complémentaires indispensables à la réalisation du RGPH5 avec les TICs. Trois experts spécialistes des questions de recensement, de cartographie censitaire et de développement d'applications informatiques ont été mobilisés par le bureau régional de l'UNFPA (WCARO).

Au plan des recommandations, il faut notamment retenir l'acquisition d'équipements complémentaires et un besoin réel d'assistance technique étalé sur toute la durée de l'opération. Le recrutement d'un conseiller technique principal a été particulièrement recommandé. Il a également été suggéré d'organiser le dénombrement en décembre 2022. Le budget devrait avoisiner 40 à 55 millions de dollars.

IV.5.6. Coordination et Suivi & Evaluation

Le Ministère de la Population assure la vice-Présidence du Pôle « Transition démographique, Santé, Education et Formation ». Pour lui permettre de mieux assumer ce rôle, l'assistance technique procède à la revue des rapports de mise en œuvre des projets et programmes du PDES. Il participe à ce titre aux réunions de suivi et contribue à l'objectif d'assurer la mise en

œuvre efficace et harmonieuse des différents programmes et sous-programmes concourant à l'accélération de la transition démographique. L'année 2019 a été marquée par l'élaboration et l'examen du rapport semestriel de mise en œuvre du PDES 2017-2019.

Un accent particulier a été mis sur la question de la transition démographique dont l'objet est la réduction de l'accroissement naturel de la population pour que l'augmentation de la population soit mieux maîtrisée. Il s'agit de la première étape qui conduit à la transformation de la structure par âge de la population en vue de disposer de plus d'individus occupant un emploi décent rémunéré que de personnes à charge.

Après avoir passé en revue le RAMO du premier semestre 2019, il a été relevé quelques observations majeures pour lesquelles des recommandations ont été formulées.

- 17,5% des indicateurs (24 sur 137) faute de données. Ces résultats interpellent sur la nécessité de mettre l'accent sur les indicateurs clés pour lesquels des dispositions doivent être prises pour leur renseignement. Cela a parfois conduit au recours aux données de projections inappropriées pour mesurer les progrès (taux d'accroissement démographique, Incidence de la pauvreté, etc.). L'effort doit être porté sur l'utilisation de résultats observés.
- Un défaut de mise en relation des résultats et leurs contributions à l'atteinte des indicateurs d'impact. Les éléments explicatifs des évolutions favorables (ou non) ne sont pas toujours fournis. Exemple : évolution du taux d'accroissement de la population mise en lien avec quelques variables clés (contraception, maintien des filles à l'école, etc.) sans informations factuelles. Les interrelations entre les indicateurs ne sont pas clairement mises en exergue.
- des problèmes de fixation d'objectifs avec la cible nationale comme référence pour toutes les régions. Cela n'offre pas la possibilité de tenir compte des avancées réelles observées dans certaines régions et de mettre la priorité sur celles moins performantes ;
- des erreurs d'interprétations de l'évolution de certains indicateurs. Il existe des indicateurs dont l'évolution favorable s'apprécie au regard de leur baisse (exemple de la mortalité) ou de leur hausse (taux d'achèvement). A cela s'ajoute des incohérences portant sur la définition des valeurs de référence par rapport aux cibles.

En somme, la question de la disponibilité de données fiables et régulièrement mises à jour semble se poser dans le pays. Sachant que la mise en œuvre du PDES doit nécessairement s'appuyer sur un programme de collecte de données précis, le Gouvernement pourrait envisager des enquêtes annuelles voire biennuelles légères.

Quant à la problématique de la transition démographique, son accélération et sa mesure requiert les actions suivantes :

- L'extension de la couverture et de l'accessibilité ainsi que l'amélioration de la qualité des services de la santé pour réduire la morbidité et la mortalité ;
- La fourniture de services accessibles physiquement et financièrement en matière de santé de la reproduction ;

- L'amélioration des méthodes de collecte, d'analyse et de dissémination des données de population, par âge, sexe, zone de résidence.

IV.6. Renforcement des capacités techniques

La réalisation de toutes ces activités a été facilitée par l'encadrement de l'équipe d'assistance technique (AT) de l'UNFPA. Cette AT est essentiellement axée sur l'appui au Ministère de la Population. Elle est formée d'un JPO « Programme Analyst – Youth » qui intervient dans le cluster Jeunes et assure le suivi du projet Spotlight. En sa qualité de point focal du sous-projet "Toutes les filles à l'école", elle a en particulier apporté un soutien technique au Ministère de l'Enseignement Secondaire.

On n'y retrouve aussi un Conseiller Technique Principal (CTP) et un expert national en Analyse prospective, Population & Développement. Ces experts offrent un appui technique aux services dudit Ministère et participe au renforcement de leurs capacités à travers la préparation de la documentation des activités (TdR, fiches d'activités, notes méthodologiques, élaboration de document de politique, etc.) et de la participation à des rencontres et conférences (Discours, Note de participation à des panels, etc.) aussi bien aux niveaux national qu'international. Les principaux documents et notes qui ont été produits sont :

- Document de Politique Nationale de Population
- Projet de plan d'actions de la Politique Nationale de Population
- Accord-Cadre du cadre de concertation
- Accord-Cadre de collaboration INS-ONDD
- Révision de l'arrêté portant création et fonctionnement de l'ONDD
- Cinq policy brief/Théories de changement des rapports dimensionnels de 2018
- Rapport actualisé du profil du dividende démographique
- Cinq termes de référence (2 réunions des comités du cadre de concertation, audit technique de l'EDS 2017, Orientations et Evaluation des besoins du prochain RGPH)
- 53 termes de référence examinés en faveur des ministères bénéficiant de l'AT/UNFPA ;
- Note de Panel ministériel sur le thème « Investir dans l'autonomisation des femmes et le capital humain en tant que stratégie de développement pour la croissance ».

Le renforcement des capacités a aussi consisté à l'orientation des cadres du Ministère vers des formations qualifiantes. Ainsi, cinq (5) cadres du Ministère de la Population ont suivi une formation portant sur « **Comment tirer profit de la capture du DD** » au Centre de formation de la Famille Africaine à Lomé (19-30 août 2019). Plus spécifiquement, la participation à cette formation a permis aux bénéficiaires de renforcer leurs connaissances sur :

- les concepts de transition démographique, de dividende démographique, de procréation responsable, de plaidoyer, ainsi que leurs composantes essentielles ; les capacités d'identification des défis et enjeux majeurs de la capture du dividende démographique ;
- les trois phases importantes de la programmation pour obtenir un cadre politique du dividende démographique ;

- la détermination des indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation des activités de plaidoyer visant la capture du dividende démographique. Il en est ainsi des éléments essentiels à prendre en considération pour la formulation des messages pertinents en matière de plaidoyer visant la capture du dividende démographique ;
- les procédures d'élaboration des plans d'action à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs en matière de plaidoyer visant la capture du dividende démographique.

V. Leçons apprises et défis

V.1. Points forts et Opportunités

Grâce aux recommandations de l'évaluation du programme de 2018, l'Initiative Ilimin a été mieux structurée. Les outils de collecte de données ont été révisés et améliorés, les sessions modulaires enrichies (VGB et Droits Humains), des solutions d'autonomisation offertes aux filles (habilitation économique) et le dispositif de suivi et évaluation renforcé (informatisation).

L'UNFPA poursuit le renforcement de son partenariat avec l'ACTN développé depuis 2012. Cela lui permet aujourd'hui de mettre l'accent sur la sensibilisation de proximité et la création d'un environnement favorable pour le changement de comportement et d'attitudes au niveau communautaire.

Au plan institutionnel, l'adoption d'une nouvelle politique de Population devrait renforcer la priorisation des efforts portés sur la capture du dividende démographique. La mise en place du cadre de concertation sur ces questions constitue un atout majeur.

V.2. Points faibles et défis

La faible présence de ressources humaines qualifiées au niveau des partenaires d'exécution est un handicap majeur dans la mise en œuvre des activités. Le défi majeur est le maintien d'une assistance technique rapprochée et la poursuite des activités de renforcement des capacités selon l'approche du « Faire-Avec » et non du « Faire-Faire ».

V.3. Leçons apprises

Dans le cadre du projet Ilimin, le partenariat avec le secteur privé a permis de créer une passerelle entre l'Initiative et le monde de l'emploi. Cela encourage les parents à garder les filles dans les espaces sûrs, ce qui contribue davantage à la lutte contre les mariages précoces.

Par ailleurs, l'ancrage des écoles des maris en milieu communautaire facilite la sensibilisation des populations sur les questions de SSR. Les changements d'attitudes et de comportements vont au-delà des communautés d'intervention.

VI. REALISATIONS FINANCIERES ET PERSPECTIVES

D'importants défis restent à relever d'ici la fin du projet. Les activités prévues pour le reste de l'année portent en particulier sur le déroulement des sessions modulaires, les discussions communautaires et la collecte de données pour alimenter le dispositif de suivi et évaluation du programme. Il y a également la nécessité d'offrir des alternatives aux adolescentes avec l'apprentissage de métiers ouvrant à des emplois et les activités génératrices de revenus. Cette nouvelle orientation a été une des fortes recommandations des résultats de l'évaluation conduite cette année avec des consultants indépendants.

La mise en œuvre du projet a malgré tout permis de dépenser un montant total de 1 641 704 FCFA dont 78,4% consacré à l'illimin et 21,6% à l'appui institutionnel.

Le cycle 5 ayant démarré en juillet 2019, les sessions modulaires actuellement en cours ne seront achevées qu'en fin 2019 et le volet habilitation économique ne pourra être réalisé qu'en 2020.

Compte tenu de cette situation, l'UNFPA avait sollicité et obtenu de la coopération luxembourgeoise une autorisation d'extension sans coûts additionnels pour la dernière tranche de 799 320 euros. Ces ressources seront dédiées à la mise en œuvre du volet habilitation économique. Cette extension de la durée de mise en œuvre du projet devrait aller jusqu'au 30 juin 2020, ce qui permettrait de réaliser toutes les activités prévues au titre du projet.

Parallèlement, l'assistance technique va se poursuivre et portera principalement sur les points suivants :

- Finalisation du Plan d'action de la politique nationale de population
- Suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de population dans le cadre du pôle « Transition démographique » ;
- Finalisation des policy brief des indicateurs du dividende démographique
- Elaboration des rapports dimensionnels 2018/019 du dividende démographique
- Elaboration des draft de policy brief des rapports dimensionnels 2018/2019 du dividende démographique
- Réunion des comités technique et de pilotage du cadre de concertation
- Poursuite de l'appui apporté au développement du système statistique national (Enquête nationale sur la fécondité et la mortalité des enfants –ENAFEM- et Recensement Général de la Population et de l'Habitat -RGPH5-, etc.).

Tableau 5 : Niveau d'exécution financière des activités Programme d'Intégration des droits et santé des adolescentes et de la maîtrise de la croissance démographique dans les politiques et programmes au NIGER

Activité	Agence mise en œuvre	Dépenses (\$USA)	Taux d'utilisation
INITIATIVE ILLIMIN		1 287 636	78,4%
Alphabétisation des ados	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (PGNE09)	297 651	18,1%
Communication du programme	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (PGNE09)	246 222	15,0%
Sessions modulaires	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (PGNE09)	661 941	40,3%
Suivi supervision de Illimin	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (PGNE09)	61 767	3,8%
Communication SR	UNFPA (PU0074)	20 055	1,2%
APPUI INSTITUTIONNEL		354 068	21,6%
Suivi supervision Illimin	UNFPA (PU0074)	134 622	8,2%
Suivi & Evaluation	Ministère du Plan (PGNE05)	7 320	0,4%
S.Total 1		141 942	8,6%
Assistance au Programme-PFA	UNFPA (PU0074)	204 759	12,5%
Rencontres internationales	UNFPA (PU0074)	7 367	0,4%
S.Total 1		212 126	12,9%
Total		1 641 704	100,0%

Annexe 1 : Cadre de mesure des performances du projet Illimin, 2016-2019

Activités	Résultats escomptés	Cible des Indicateurs de performance	Niveau de l'indicateur en 2018	Niveau de l'indicateur Au Trim 1 de 2019	Commentaires/ Explications des écarts	Sources et Moyens de vérification
Recruter le personnel de mise en œuvre	Des mentors, superviseurs et alphabétiseurs et facilitateur communautaires (FaCom) qualifiés sont recrutés	300 mentors recrutés	200 mentors recrutés	222 mentors dont 100 sur fonds LUX		Rapport trimestriel
		300 alphabétiseurs recrutés	200 Alphabétiseurs recrutés	222 alphabétiseurs dont 100 sur fonds LUX		
		8 superviseurs recrutés	8 responsables de S&E recrutés dont un par région	6 responsables de S&E et 6 superviseurs (sur fonds LUX)		
		30 FaCom recrutés	16 Facom recrutés entre 2017 et 2018	38 FaCom recrutés dont 14 sur fonds LUX en 2019		
Mettre en place des Espaces Sûrs pour les sessions hebdomadaires	Des ES convenables sont mis en place pour les sessions hebdomadaires et les cours alphabétisation	300 ES mis en place pour les sessions hebdomadaires	200 ES avec sessions modulaires	222 ES avec sessions modulaires dont 100 sur fonds LUX		Rapports trimestriels
		50% des ES utilisés pour les sessions de formation ont des toilettes				
		25% des ES utilisés pour les sessions de formation sont des salles de classe				
		50% des ES utilisés pour les sessions de formation disposant de table banc ou bureau pour mentor				
		50% des ES utilisés pour les sessions de formation disposent de tables bancs pour adolescentes				

Activités	Résultats escomptés	Cible des Indicateurs de performance	Niveau de l'indicateur en 2018	Niveau de l'indicateur Au Trim 1 de 2019	Commentaires/ Explications des écarts	Sources et Moyens de vérification
Former le personnel de mise œuvre	Le personnel de mise en œuvre a bénéficié de formations	Les 300 mentors ont été formés en session de 10 jours sur le contenu du guide du mentor et sur le S&E et le remplissage des formulaires de collecte et de rapportage.	200 mentors formés sur 7 jours	222 mentors formés en 14 jours dont 100 sur fonds LUX		Rapport trimestriel
		Les 30 facilitateurs ont été formés en session de 5 jours sur le pilier du dialogue communautaire et sur le S&E et le remplissage des formulaires de collecte et de rapportage.	16 Facom tous formés sur 9 jours sur le pilier du dialogue et les sessions modulaires	38 Facom tous formés sur 14 jours dont 14 sur fonds LUX sur le pilier du dialogue et les sessions modulaires		
		Les 300 alphabétiseurs ont été formés en session de 10 jours sur le contenu des sessions d'alphabétisation et sur le S&E et le remplissage des formulaires de collecte et de rapportage.	200 alphabétiseurs formés pour intervenir dans les ES	222 alphabétiseurs formés pour intervenir dans les ES dont 100 sur fonds LUX		
Organiser des sessions de formation modulaire pour les adolescentes	<ul style="list-style-type: none"> Les adolescentes du programme ont été formées sur les questions liées à la santé de la reproduction Les adolescentes du programme ont été 	12 sessions réalisées en moyenne par trimestre et par espace sûr	4 sessions mensuelles sont organisées pour chacun des groupes de 25 adolescentes soit 12 pour chaque groupe par trimestre	4 sessions mensuelles sont organisées pour chacun des groupes de 25 adolescentes soit 12 pour chaque groupe par trimestre		Rapports trimestriels

Activités	Résultats escomptés	Cible des Indicateurs de performance	Niveau de l'indicateur en 2018	Niveau de l'indicateur Au Trim 1 de 2019	Commentaires/ Explications des écarts	Sources et Moyens de vérification
	<p>formées sur les questions liées à la santé et hygiène</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les adolescentes du programme ont été formées sur les questions liées aux capacités financières • Les adolescentes du programme ont été formées sur les questions liées à leurs aspirations et au genre • Les adolescentes du programme ont été formées sur les questions liées aux compétences de vie courantes • Les adolescentes du programme ont été formées sur violences faites aux femmes dont le mariage précoce 	<p>70% de présence des adolescentes par trimestre et par espace sûr</p> <p>30.000 adolescentes enrôlées</p> <p>Taux de déperdition</p>	<p>98,6% ont suivi tout le cycle de formation</p> <p>20 000 adolescentes enrôlées en fin 2018</p> <p>Le taux de déperdition est de moins de 2% en 2018</p>	<p>99,5% de présence des adolescentes par trimestre et par espace sûr</p> <p>22 064 adolescentes dont 10000 enrôlées sur fonds LUX</p> <p>A renseigner en fin de cycle</p>		
Organiser des visites dans les domiciles des adolescentes.	Toutes les adolescentes reçoivent au moins une visite à domicile (VaD) par cohorte	2 VAD pour chaque fille inscrite dans le programme	43 836 VAD en 2018, soit 0,7 VAD par fille inscrite dans le programme en 2018	A renseigner en fin de cycle		Rapports trimestriels
Superviser les travaux des mentors	Les mentors reçoivent de façon périodique et spontanée des supervisions des superviseurs	Chacune des mentors supervisée au moins 2 fois au cours du cycle	3 Missions de supervisions sont réalisées pour chacune	A renseigner en fin de cycle		Rapports trimestriels

Activités	Résultats escomptés	Cible des Indicateurs de performance	Niveau de l'indicateur en 2018	Niveau de l'indicateur Au Trim 1 de 2019	Commentaires/ Explications des écarts	Sources et Moyens de vérification
			des mentors par les ONG, 2 missions par les Ministères avec parfois ma présence de UNFPA			
Organiser des sessions d'alphabétisation	Les adolescentes du programme bénéficient de cours d'alphabétisation	36 cours d'alphabétisation réalisés par trimestre et par espace sûr	48 séances d'environ une heure sont organisées par ES	67/68 séances d'environ une heure ont été organisées pour tous les ES		Rapports trimestriels
		50% de présence des adolescentes aux cours d'alphabétisation par trimestre et par espace sûr	98,6% des filles ont suivi tout le cycle de formation du programme	83,1% de présence des adolescentes aux cours d'alphabétisation par trimestre et par espace sûr		
		20.000 adolescentes ayant achevé le programme d'alphabétisation	98,6% des filles ont suivi tout le cycle de formation du programme	A renseigner en fin de cycle		
		25.000 adolescentes ayant commencé le programme d'alphabétisation	98,6% des filles ont suivi tout le cycle de formation du programme	A renseigner en fin de cycle		
Superviser les travaux des alphabétiseurs	Les alphabétiseurs reçoivent de façon périodique et spontanée des supervisions des superviseurs	Au moins 2 supervisions d'alphabétiseurs effectuées par cycle et par superviseur	2 missions par les Ministères éducation, promotion de la femme et enseignement par cycle	Mission interministérielle programmée en septembre 2019		Rapports trimestriels
Organiser les dialogues communautaires sur la nécessité de la protection des adolescentes	Des dialogues communautaires sont réalisés par des facilitateurs communautaires.	8 dialogues communautaires (DCOM) par espace sûr et par cycle	6 dialogues sont organisés dans les communautés par chacun des FACOM et par mois, soit 36 dialogues par FACOM et par cycle	A renseigner en fin de cycle		Rapports trimestriels

Activités	Résultats escomptés	Cible des Indicateurs de performance	Niveau de l'indicateur en 2018	Niveau de l'indicateur Au Trim 1 de 2019	Commentaires/ Explications des écarts	Sources et Moyens de vérification
	Les communautés reçoivent des sessions de dialogues communautaires	Nombre moyen de participant par Dialogue Communautaire = 30 personnes	43 participants en moyenne par dialogue			
Superviser les travaux des facilitateurs communautaires	Les facilitateurs communautaires reçoivent de façon périodique et spontanée des supervisions des superviseurs	Au moins 2 supervisions pour chaque facilitateur au cours du cycle	3 Missions de supervisions sont réalisées pour chacun des FACOM	A renseigner en fin de cycle		Rapports trimestriels